

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée
Association à caractère d'intérêt général

Agrément national
association éducative complémentaire
de l'enseignement public

Agrément national
de jeunesse et d'éducation populaire

18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org
01 56 56 62 62

Sommaire

Édito	4
L'année 2022 EN CHIFFRES	6
Les TEMPS FORTS 2022	8
Les FAITS MARQUANTS 2022	10
Focus sur deux ANTENNES	16
Une ÉQUIPE IMPLIQUÉE missions et moyens humains de L'Enfant Bleu	20
Les MISSIONS de L'Enfant Bleu	26
1.1. ÉCOUTE téléphonique	27
1.2. ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE	28
SUIVI INDIVIDUEL	28
GROUPES DE PAROLE pour les adultes victimes dans l'enfance	34
L'ATELIER CONTE pour les enfants de 4 à 8 ans	36
1.3. ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE	37
PRÉVENTION dans les établissements scolaires	41
SENSIBILISATION	44
L'Enfant Bleu FORCE DE PROPOSITION : nos actions de plaidoyer	50
Rapport FINANCIER	56
Nos PARTENAIRES	58
Nos PARRAINS, MARRAINES & AMBASSADRICE	60

L'accompagnement psychologique et juridique de victimes de violence lors de l'enfance est au cœur des missions de l'association : plus de 5 600 appels, 1181 victimes aidées en 2022.

Afin de répondre au mieux à l'augmentation des demandes d'aides, notamment depuis le premier confinement, nous avons été amenés à repenser notre organisation, tant au Siège d'Issy-les-Moulineaux qu'en région.

Nous avons ainsi décidé la création d'un **réseau national de psychologues, formés au psycho traumatisme**, afin de permettre à un plus grand nombre de victimes de bénéficier d'un **soutien psychologique spécialisé et de proximité**.

Ce réseau sera mis en place progressivement à partir de l'année 2023.

Ce même souci de proximité nous conduit à l'ouverture d'antennes régionales. La première à Grenoble, la seconde étant prévue en 2023 pour la région Provence Alpes Côte d'Azur.

La **prévention en établissements scolaires** permet d'aider les enfants à se protéger contre des faits de maltraitance, mais aussi d'identifier des



Isabelle Debré,
Présidente

situations d'enfants en danger. **La qualité de nos psychologues et bénévoles sur le terrain, et le contenu de nos interventions nous ont**

permis d'obtenir l'agrément national du Ministère de l'Education nationale.

Nous avons pu ainsi déployer nos actions de prévention dans un plus grand nombre d'établissements.

Les jeux vidéo font partie de l'univers quotidien des enfants. S'ils sont ludiques et permettent de développer l'imaginaire de l'enfant, ils représentent de réels dangers comme celui d'être mis en relation, à leur insu, avec des prédateurs sexuels. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé plusieurs réunions

*Plus que jamais
mobilisés auprès
des victimes*

avec des représentants du Ministère de l'Intérieur, des Sports, de la Justice, et de professionnels de ce secteur, afin de **proposer des recommandations visant à renforcer la protection des enfants face aux dangers des jeux vidéo.**

Depuis sa création, l'association est très impliquée dans l'élaboration des lois relatives à la protection de l'enfance. **Nous avons ainsi présenté 10 propositions aux candidats à l'élection présidentielle de 2022.**

Nous avons également été **consultés par des ministres ou hauts responsables ministériels sur les violences sexuelles faites aux mineurs dans le milieu du sport, sur le seuil de non-consentement, la prescription glissante, et sur la sensibilisation, le repérage et le signalement des violences sexuelles au sein de l'Education Nationale.**

Yves Crespin, notre Avocat référent, nous a quitté cette année. Reconnu par tous pour son intégrité, sa compétence et sa grande humanité, Yves était depuis 30 ans un membre actif de l'association. Il a représenté notre association dans de nombreux procès et est à l'origine de plusieurs lois en matière de protection de l'enfance : la création du FIJAIS (Fichier automatisé des auteurs d'infraction sexuelles ou violentes), l'augmentation du délai de

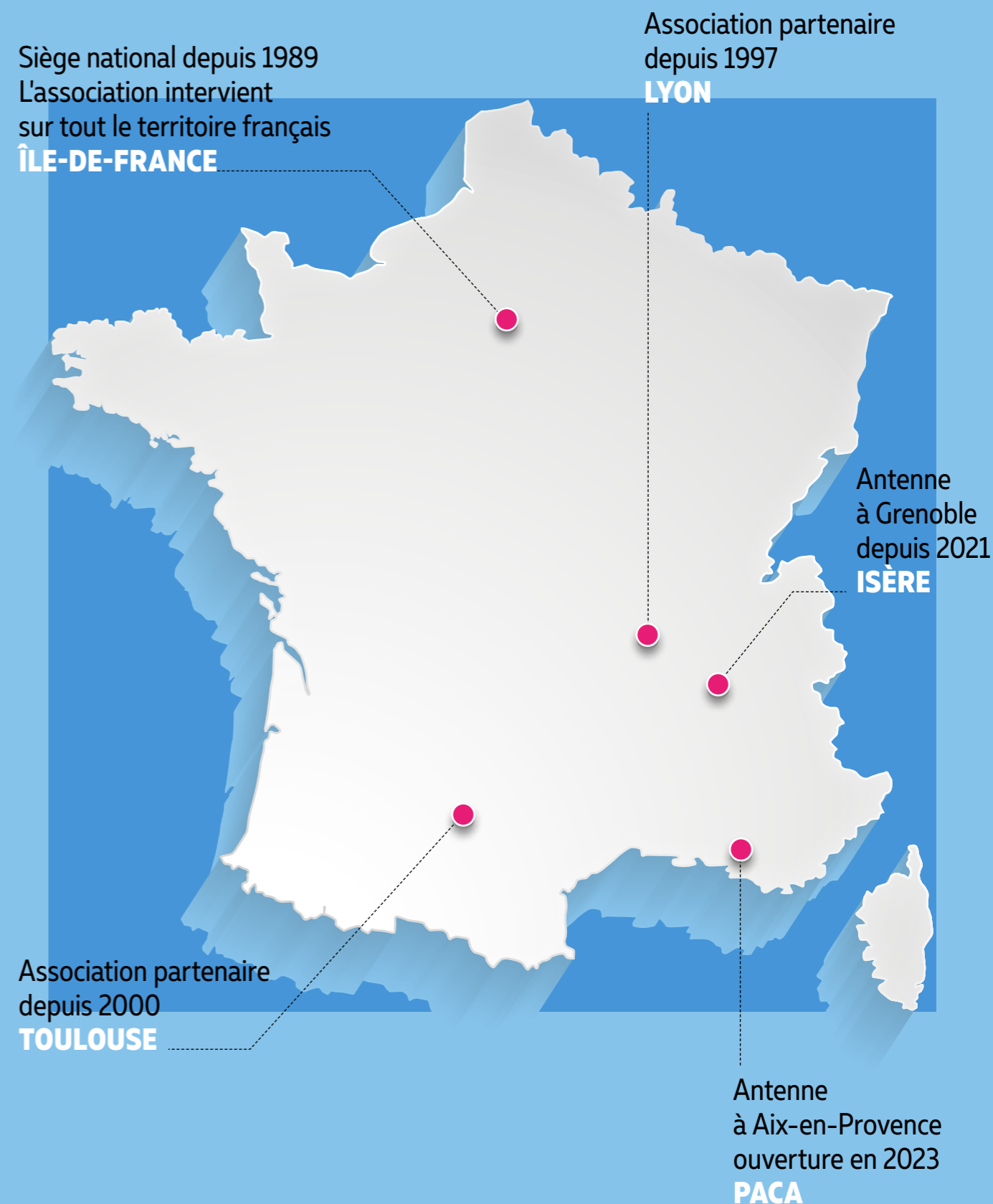
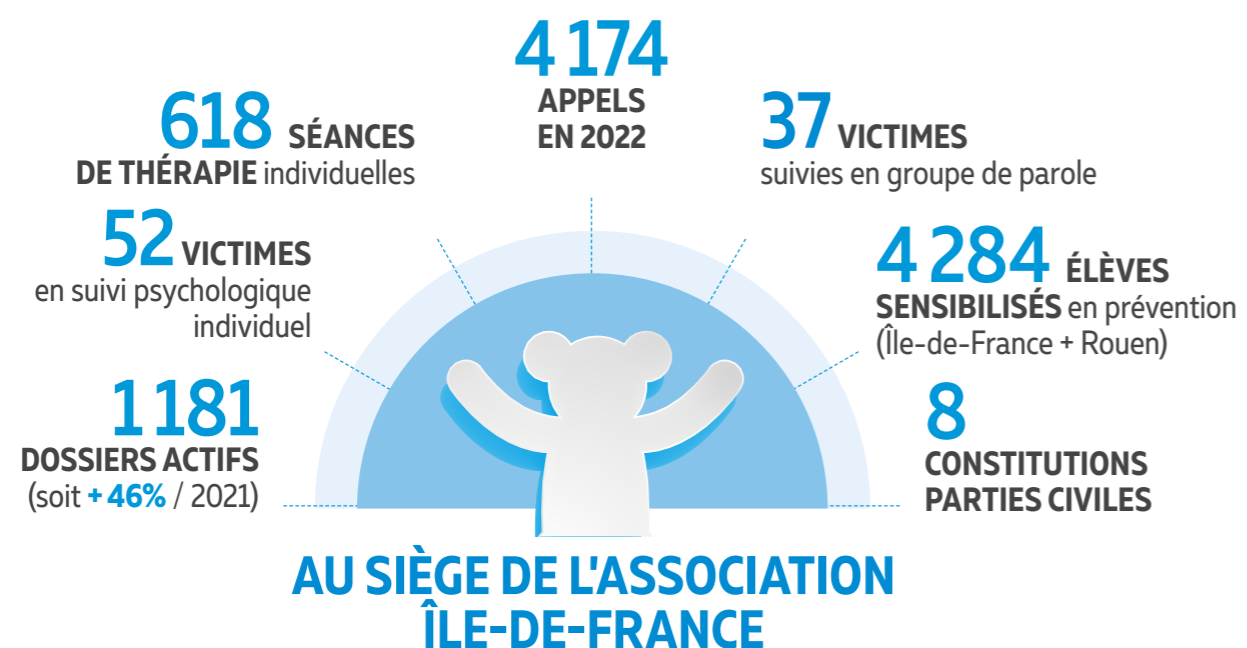
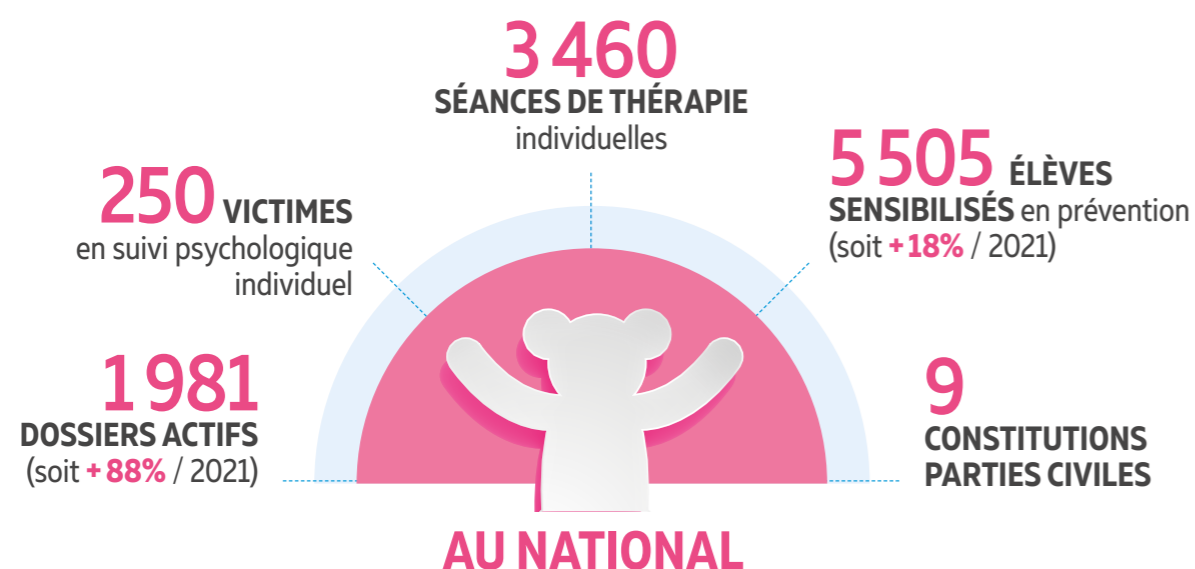
prescription en matière de crimes sexuels sur mineur... **Nous lui devons beaucoup et souhaitons ici lui rendre hommage.**

Un grand merci à nos équipes de bénévoles et de professionnels qui, jour après jour, font un métier difficile avec dévouement et humilité.

Je tiens également à remercier chaleureusement l'ensemble de nos donateurs et mécènes qui, par leur générosité, permettent notre action et sa progression. Sans eux, nous n'existerions pas, nous le savons, et tenons à l'exprimer très sincèrement.

*Faire violence à l'innocence
est un crime*

L'année 2022 EN CHIFFRES



Les temps forts 2022



Les présidentielles 2022 : UN TEMPS DE PLAIDOYER IMPORTANT

L'année a été marquée par les élections présidentielles. Temps fort de la vie citoyenne et politique française, ces élections étaient également l'occasion pour notre association de rappeler l'importance de la protection des enfants victimes aux différents candidats et de rencontrer les équipes de campagne. L'association a ainsi organisé un petit déjeuner réunissant 25 parlementaires, plusieurs avocats de l'association, les juristes, la directrice nationale et la présidente de L'Enfant Bleu.

Pendant près de 2 heures, les professionnels de l'association et les parlementaires ont pu échanger, notamment autour des propositions de réformes portées par l'association (voir [page 54](#)).



L'Enfant Bleu obtient L'AGRÈMENT NATIONAL :

Le 02 mars 2022, avec l'avis favorable du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, **l'association a obtenu l'agrément national pour les interventions de prévention dans les établissements scolaires.**



La protection des enfants se fait aussi SUR INTERNET

L'expérimentation menée sur Fortnite lors du premier confinement a marqué pour l'association le début de notre forte mobilisation pour la protection des enfants des dangers liés à internet. Cette initiative est venue confirmer notre souhait depuis plusieurs années d'utiliser leurs codes, leur langage, de s'intéresser à ce qui fait leur quotidien.

Et cette nouvelle mission nous a menés de Bruxelles pour une table ronde organisée par Europol au Canada pour le Forum international de cybersécurité. L'objectif : échanger avec les différents acteurs pour connaître toujours mieux les nouveaux enjeux de ces médias, **travailler ensemble à la sensibilisation du plus grand nombre et se mobiliser pour un espace numérique plus sécurisé pour nos enfants** (voir [page 48](#)).

3^E ÉDITION DE NOTRE SONDAGE sur les français et la maltraitance des enfants

Cinq ans après sa dernière enquête, L'Enfant Bleu dressait un nouvel état des lieux de la maltraitance des enfants en France. **Dans un sondage inédit mené par Harris Interactive-Toluna, les Français ont été à nouveau interrogés sur leur perception, mais surtout sur leur expérience personnelle de la maltraitance infantile.**

En effet, depuis la dernière édition de notre sondage en 2017, la parole a continué de se libérer, suite aux mouvements #MeToo et #MeTooInceste, à l'explosion des violences intrafamiliales lors des confinements successifs au plus fort de la pandémie de Covid, aux affaires très médiatisées impliquant des personnalités publiques ou encore à la création de la CIIVISE en janvier 2021 (voir [pages 46-47](#)).

Notre mobilisation auprès du **MINISTÈRE DES SPORTS**

Le mouvement de libération de la parole et les témoignages de sportifs médiatisés ont révélé la réalité des violences sexuelles et sexistes dans le domaine du sport. En soutien à la politique publique de lutte contre ces violences, **l'association a apporté son expertise à l'élaboration d'un guide d'audition, utilisé lors des enquêtes administratives sur les faits de violence.** En collaboration avec le Ministère des Sports, **notre équipe a également conçu une plaquette d'information destinée aux victimes et à leurs familles, remise systématiquement à l'issue des auditions** (voir [page 49](#)).



Les faits marquants 2022

10 janvier



Isabelle Debré, Présidente de L'Enfant Bleu, était aux côtés du Secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles Adrien Taquet et de la Ministre des sports Roxana Maracineanu dans le cadre de la **sortie du livre de Patrice Evra « I love this game »**. Dans ce dernier, il révèle avoir été victime de violences sexuelles durant son adolescence et incite les enfants à alerter en cas de situation similaire.

11 janvier

Afin de sensibiliser son public au sujet de la maltraitance et de ses répercussions sur l'individu, le rappeur Cookiesan et le streamer Winni ont rencontré l'équipe de l'association. Un entretien filmé a été organisé avec Alexandre, une des victimes suivies à l'association, qui a accepté courageusement de partager son histoire.

17 janvier

Courant janvier, nous avons le plaisir de recevoir à l'association l'équipe de l'émission « **Dans les yeux d'Olivier** » pour le tournage d'un reportage dédié à notre parrain Mohamed Bouhafs. L'occasion pour la directrice nationale et l'une de nos psychologues de parler de l'accompagnement des victimes, mais aussi pour Khamélia de témoigner de son parcours et de la rencontre avec L'Enfant Bleu.



13 janvier

Réunion du **groupe de travail « Jeux vidéo : un nouveau moyen d'alerte pour les enfants victimes ? »**.

27 et 29 janvier

Le Secrétaire d'Etat Adrien Taquet a déployé une **campagne de sensibilisation nationale** afin d'alerter sur les lourdes conséquences du **syndrome du bébé secoué**. En France, 1 enfant sur 10 en décède, les autres en subiront les conséquences toute leur vie.

26 janvier

Comité pilotage Plan lutte contre les violences faites aux enfants, animé par Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles.

8 février

1^{er} comité de suivi du groupe de travail « Lutte contre les violences sexuelles et l'inceste » dans l'Education nationale.

11 février



Comité de pilotage « Plan lutte contre les violences faites aux enfants », animé par Adrien Taquet, dans le cadre des **élections présidentielles de 2022**, les équipes de L'Enfant Bleu ont organisé un petit déjeuner afin de **présenter à différents acteurs politiques notre liste de dix propositions pour une meilleure protection de l'enfance**.

L'objectif : mettre en avant la nécessité de travailler ensemble et dans la durée pour mieux protéger les enfants.

17 février

Rencontre avec Martine Brousse, alors « Référente Enfance » dans l'équipe présidentielle du candidat Emmanuel Macron.

28 février

Le gouvernement a dévoilé une **campagne de sensibilisation nationale de lutte contre la prostitution des mineurs**. En France, chaque année près de 10 000 enfants seraient victimes de prostitution. Toute personne mineure en situation de prostitution, même occasionnellement, est en danger. Tout soupçon d'enfant en danger ou risquant de l'être doit être signalé auprès de la Police Nationale et/ou du 119.



9 mars

#MaSécurité devient la première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie. Elle accompagne tout individu ayant besoin d'être assisté à toute heure de la journée et offre la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de l'ordre aux alentours. Gratuite, elle est disponible sur les plateformes de téléchargement.

9 mars



Notre présidente était présente à la **3^{ème} Convention de prévention des violences dans le sport**. Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation, Eric Dupond-Moretti, Ministre de la Justice, Adrien Taquet Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles et Sarah Abibtol, sportive et autrice du livre "Un si long silence" étaient présents. Depuis le lancement de la cellule spécifique de signalement en février 2020, 610 affaires de violences ont été recensées au 31 décembre 2021.

11 mars

Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles, a remis à **Laura Morin, notre Directrice nationale, les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite** en reconnaissance de son engagement auprès de l'association depuis plus de neuf ans. Le Ministre l'a aussi remerciée pour son implication pour l'organisation et la coordination durant la première période de confinement de la cellule d'écoute à distance de l'association, la prise en charge de plusieurs centaines d'appels du 119 ainsi que sa mobilisation sur le dispositif Undercover Avatar.



16 mars

Julie Andrieu, marraine de L'Enfant Bleu depuis 2020 est venue nous rendre visite au sein des locaux afin d'échanger avec les professionnels et les bénévoles de l'association.



22 mars

Rencontre avec Clothilde Derouard, Ajointe au maire du 15^{ème} arrondissement de Paris, dans les locaux de L'Enfant Bleu pour échanger autour des 10 propositions d'amélioration du système de protection de l'enfance en vue de l'élection présidentielle.

24 Mars

Réunion avec Martine Brousse, Administratrice et Vice Présidente du GIPED, dans le cadre de la prochaine élection présidentielle au QG de campagne d'Emmanuel Macron.

5 avril

Prévention en établissements scolaires de la Ville de Paris : Élaboration d'un nouveau protocole de collaboration entre L'Enfant Bleu et les équipes du service social scolaire dans le but d'uniformiser la prise en charge des révélations d'enfants sur tout le territoire parisien.

8 avril

Accueil de Sylvie Philbert, Directrice et psychologue au sein de l'Assoedy (Versailles) dans le cadre des réunions des bénévoles de l'association. Mme Philbert a présenté l'activité de cette association socio-éducative à l'équipe.

13 avril

Réunion à l'IGAS : **L'association a été sollicitée en sa qualité d'association de protection de l'enfance dans le but d'éclairer une mission inter inspection** mise en place à la demande du gouvernement suite à une recommandation de la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants). La lettre de mission adressée aux différentes inspections générales (affaires sociales, administration, justice) demandait à la mission d'analyser notamment les **raisons pour lesquelles il existe un tel taux de classement sans suite en matière d'infractions à caractère sexuel commises sur les enfants.**

5 mai

Soirée Rotary à Limoges pour la remise d'un chèque de soutien à l'association.

16 mai

Réunion plénière de la CIIVISE à Paris visant à recueillir les témoignages de victimes et/ou proches.

24 mai

Isabelle Debré, Présidente de L'Enfant Bleu, Fabrice Plazolles, Directeur de la création chez Havas Play et le Commandant de Police Véronique Béchu, étaient conviés par Europol à la 15^{ème} Conférence Internationale informatique, confidentialité et protection des données afin de **présenter le dispositif Undercover Avatar lors de la table ronde EDEN (Europol Data Protection Experts Network).**



30 mai

Table ronde à la mairie du 15^{ème} arrondissement dans le cadre du « Réseau d'Aide aux Victimes ». Les élus chargés de la petite enfance, de la scolarité, du grand âge et de l'aide aux victimes étaient présents.

À partir du 10 juin



L'Enfant Bleu, à travers les mots de sa Présidente Isabelle Debré dans une lettre ouverte, a lancé un **appel à la mobilisation en direction des startups, business angels, incubateurs et autres investisseurs.** Cette lettre a été suivie d'une campagne de communication digitale sur les réseaux sociaux.

14 juin

Rencontre de l'équipe du SPIP 93 (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) dans les locaux de L'Enfant Bleu afin d'échanger sur le concept de justice restaurative.

15 juin

L'équipe de L'Enfant Bleu s'est rendue au sein des locaux de Keller Williams Paris B-Family, la plus grande franchise immobilière du monde, nouveau partenaire engagé, dans le cadre d'un échange autour des missions de l'association.



16 juin

Présence de Lara Cochetoux, psychologue clinicienne en périnatalité, parentalité et petite enfance, et Directrice de **l'association des « Pâtes au beurre »** de Boulogne Billancourt dans le cadre des rencontres aux réunions des bénévoles. Présentation des PAB et de son activité de psychologue spécialisée en parentalité suivi d'un déjeuner de fin d'année réunissant l'équipe salariés et bénévoles de L'Enfant Bleu.

16 juin

Isabelle Debré, Présidente de L'Enfant Bleu, Véronique Béchu, Chef du Groupe central des mineurs victimes et Pierre Acuña, chargé des expertises gaming et e-sport chez Havas Play étaient réunis à l'hôtel Pullman (Paris) dans le cadre d'un **séminaire de lutte contre**



l'exploitation sexuelle des mineurs afin de présenter le dispositif « Undercover Avatar ». Tenu dans le cadre de la présidence française du conseil de l'union européenne, ce séminaire a permis de rappeler l'importance des jeux vidéo comme nouveau moyen d'alerte pour les enfants victimes devant les acteurs de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

21 juillet

Interview réalisée avec Véronique Mahé, journaliste chez MAXI pour accompagner le témoignage d'une victime.

14 septembre

Réunion avec les responsables du service social scolaire (SSS) parisien afin de présenter les missions de L'Enfant Bleu et mettre en place la collaboration de l'association avec le SSS dans le cadre des ateliers de prévention dans les écoles.

20 septembre

Rencontre des membres de « Elle's Imagine'nt » (association de lutte contre les violences faites aux femmes) en présence de la coprésidente Sonia Pino. Elle's imagine'nt a présenté ses missions (accompagnement des femmes victimes, groupes de paroles). L'objectif : connaître davantage les missions des deux associations afin qu'elles puissent s'adresser les victimes.

20 septembre

Rencontre avec Florence Gallais et Chéryn Karkri, membre de l'équipe du **Concours Archimède** pour une remise de chèque.

22 septembre

Rencontre avec 4 psychologues de commissariats et de la brigade des mineurs de Paris afin d'échanger sur le cadre et les pratiques professionnelles. Le but : développer notre réseau partenaire afin de pouvoir orienter les victimes.

26 septembre

Rencontre avec Clara Cesari, psychologue clinicienne à l'institut Mutualiste Montsouris (IMM) en chirurgie bariatrique. Le but : Développer le réseau partenaire et orienter les victimes.

06 octobre et 10 octobre

Formation interne des équipes à la Gestion de la crise suicidaire.

25 octobre

Rencontre Madame Guylène Mouquet-Burtins, conseillère parcours de l'enfant et éducation de Mme Caubel, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance.

28 octobre

Présence de Lethicia Minguet, gendarme, à la réunion bi-mensuelle des bénévoles. **Présentation d'une salle Mélanie et du rôle du chien d'assistance judiciaire.**



Du 31 octobre au 3 novembre

Laura Morin, Directrice nationale, était au Canada dans le cadre du **Forum international de la cybersécurité.** L'occasion de présenter le dispositif Undercover Avatar lors d'une table ronde organisée par Francopol, de rencontrer des associations homologues et d'échanger avec les forces de police canadiennes.

8 novembre

Rencontre avec Baltis Méjanès, Chef de cabinet de Jean-Noël Barrot, Ministre chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, pour présenter le groupe de travail sur les jeux vidéo.

15 novembre

Groupe de travail sur les violences conjugales faites aux femmes et les conséquences sur les enfants (réseau d'aide aux victimes du 15^{ème} arrondissement en présence de Clothilde Derouard).

15 novembre

Rencontre de Madame Brigitte Macron, afin d'évoquer notre travail de prévention dans les écoles.

18 novembre

Regroupement National des Services du MSJOP (Ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques). **Journée de prévention et de traitement des violences dans le sport :** présentation du travail de L'Enfant Bleu sur le guide d'audition et la création de prospectus à destination des victimes auditionnées.

20 novembre

Tribune « Pour eux tenons parole » à l'occasion de la **journée internationale des droits de L'Enfant dans le JDD.** (voir page 55)

20 novembre

3^{ème} édition du sondage Harris pour L'Enfant Bleu (voir pages 46-47).



21 novembre

Déjeuner avec Monsieur Vincent Riou, Directeur général du Forum international de cybersécurité afin d'organiser et poursuivre notre réflexion commune sur la prévention des risques numériques pour les mineurs.

29 novembre

Assemblée générale du GIPED.

30 novembre

Rencontre avec Madame Perrine Goulet, députée Modem et présidente de la délégation aux droits de l'enfant à l'Assemblée nationale.

1 décembre

La présidente et la directrice participent à la soirée du Réseau One In Three Women (une femme sur trois sera violée, contrainte à des rapports sexuels ou autrement abusée au cours de sa vie).

06 décembre

Interview de la directrice nationale sur France info TV : affaire Norman - l'exploitation sexuelle des mineurs sur internet, comment les protéger ?

06 décembre

Soirée de lancement du magazine Impact for the future (Esprit com) : remise d'un chèque à l'association et discours sur les grands enjeux de la protection de l'enfance ces prochaines années.

08 décembre

Commission contre les violences sexuelles dans le sport du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) : audition pour la création d'une feuille de route et d'actions concrètes.

Focus sur deux ANTENNES

LES CHIFFRES 2022 de l'antenne Isère

350 nouveaux appels

162 dossiers ouverts

58 patients suivis en thérapie (37 mineurs, 14 jeunes majeurs et 12 adultes)

1 500 appels

97 accompagnements à l'écoute

800 séances de psychothérapie offertes

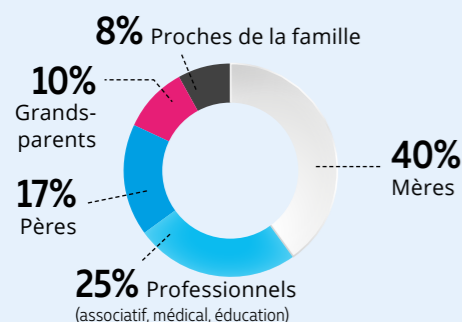
250 Victimes actuellement accompagnées (2021 + 2022)

43 suivis juridiques (dont 2 constitutions partie civile)

4 journées de formation professionnelle

3 participation à des colloques

Qui nous appelle ?



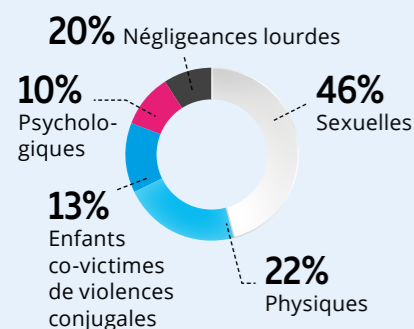
Charges d'exploitation : **87 356,76 €**

Produits d'exploitation : **80 872,33 €**

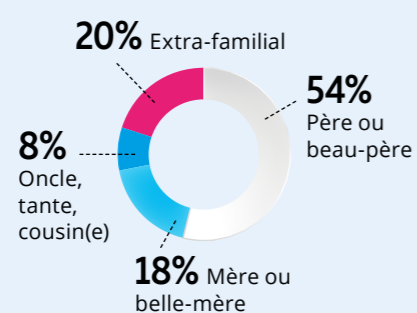
Qui sont les victimes ?



Quels types de maltraitance ?



Quels sont les auteurs présumés ?



ANTENNE ISÈRE

Présentation de l'équipe 2022 de l'antenne Isère :

1 Directeur :

• **Régis Déschamps,**
Directeur Juriste (ancien Avocat)

9 Écouteurs Référents :

• **Lucie, Line, Chloé, Patricia, Estelle, Virginie, Nicolas, Yasmine et Dominique,**
Permanence téléphonique en binôme les mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h30

3 Psychologues cliniciennes vacataires :

• **Elisabeth Kuenhen,**
Psychologue clinicienne
• **Valérie Breysse,**
Psychologue clinicienne
• **Catherine Guelin-Gengoux,**
Psychologue clinicienne

2 Avocat(e)s partenaires :

• **Me Sidonie Leblanc,**
Avocate au Barreau de Grenoble
• **Me Agnès Martin,**
Avocate au Barreau de Grenoble

L'activité de l'antenne Isère a encore considérablement augmenté en 2022 puisque la cellule d'écoute a dû répondre à plus de 1 500 appels dont 350 nouvelles situations.

L'antenne Isère a poursuivi le développement de nombreux partenariats avec les institutions et les associations du territoire en faveur de la protection de l'enfance, et notamment les associations « France Victime 38 », « UNI(E-S) VERSELLES » (accompagnement des femmes victimes de violences), « Chrisallys » (administrateur ad hoc), « OSJ - Le Relais » (espace rencontre parents/enfants), le CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit), l'UIHPML (Unité inter-hospitalière pédiatrique médico-légale), et la Clinique du Grésivaudan (accompagnement des adolescents en souffrance psychique).

Les soutiens financiers et les événements de l'antenne Isère :

Afin de pouvoir garantir à chaque victime un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire, juridique et psychologique, gratuit, l'antenne Isère a bénéficié en 2022 de nombreux nouveaux soutiens financiers de la part notamment de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Isère, de la Société SOITEC, du Syndicat des biologistes de l'Isère, de la MACIF, de l'association de prévoyance des travailleurs indépendants (APTI), du Lions club Porte de France, du Rotary club Grenoble Belledonne, des clubs GF 38 et brûleurs de loups.

Par ailleurs, l'antenne Isère de L'Enfant Bleu a été partenaire de nombreux événements sportifs tout au long de l'année. Elle est notamment association partenaire de la course « Grenoble/Vizille » qui s'est déroulée le 5 avril 2022 et de la course « La Grenobloise » le 18 septembre 2022.

Elle a également été partenaire du Courseton organisé par le groupe scolaire du Rocher au Fontanil le 5 octobre 2022 qui a été l'occasion de riches échanges avec les élèves, leurs parents et les enseignants.



L'ENFANT BLEU ISÈRE PARTICIPE À LA GRENOBLOISE
17 & 18 SEPTEMBRE 2022 | 1 COURSE 8.2KM | 1 MARCHÉ 4.5KM
PARC PAUL MISTRAL | GRENOBLE (38)

Le directeur juriste et les psychologues de l'antenne Isère ont en outre participé à de nombreuses conférences sur des sujets autour de la maltraitance.



L'antenne Isère est ainsi intervenue le 28 janvier 2022 lors de la Conférence sur les Droits de l'Enfant organisée par le Rotary Club Grenoble Belledonne.



Lors de la Nuit du droit du 4 octobre 2022, Régis Deschamps, Directeur juriste de l'antenne Isère est intervenu sur le sujet des enfants co-victimes de violences conjugales.

Régis Deschamps et Me Sidonie Leblanc, Avocate partenaire de L'Enfant Bleu Isère, sont intervenus lors du Colloque des 24 et 25 novembre 2023 organisé par l'association Uni(e-s)verselles et le CDAD sur la place de l'enfance dans les situations de violences conjugales.



L'antenne Isère de L'Enfant Bleu a par ailleurs organisé sa soirée de Gala le 21 octobre 2022 laquelle a réuni plus d'une centaine de personnes. Cette soirée a été l'occasion de présenter aux différents partenaires l'activité de l'association.

Enfin, l'antenne Isère a proposé des formations professionnelles sur la maltraitance.

Régis Deschamps et Elisabeth Kuehnen, psychologue clinicienne de L'Enfant Bleu Isère, sont notamment intervenus auprès des professionnels de l'enfance de la Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné le 28 octobre 2022.

Régis Deschamps a également dispensé une formation organisée par l'association grenobloise « OSJ - Le Relais » sur la place de l'enfant dans les violences intrafamiliales auprès des associations d'espaces rencontre parents/enfants de la région Rhône alpes le 10 novembre 2022.

Projets prioritaires de l'antenne Isère en 2023 :

Les psychologues cliniciennes partenaires de l'Antenne Isère ont suivi une formation en 2022 afin **d'animer des groupes de parole pour les adultes et des groupes de parole « psychodrame » pour les adolescents qui vont être mis en place en 2023.**

En outre, Régis Deschamps et Madame Kuehnen ont terminé leur formation pour la prévention scolaire et **commencent leurs interventions de prévention auprès des établissements scolaires de l'Isère. Les sollicitations sont nombreuses et dès la fin 2022 le planning d'intervention était complet jusqu'à l'été 2023.**

Antenne Isère
04 76 86 16 69
Antenne PACA
04 65 07 66 24

ANTENNE PROVENCE-ALPE-CÔTE D'AZUR

Poursuivant son développement sur le territoire, et dans la continuité de l'ouverture de l'Antenne Isère en 2021, l'association L'Enfant Bleu a, en 2022, commencé à préparer l'ouverture de son antenne régionale PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), afin d'être au plus proche des victimes et de répondre à leurs besoins, notamment de prise en charge thérapeutique, par un ancrage territorial renforcé.

Représentée par Sara Lehberger, Directrice, qui a œuvré de septembre à décembre à la mise en place de cette antenne, et en premier lieu, à la **recherche de locaux pour accueillir son équipe et ses bénéficiaires,** l'antenne ouvrira début 2023 à Aix-en-Provence, grâce à un partenariat qui s'est mis en place avec la ville d'Aix-en-Provence.

Madame Joissains, maire d'Aix-en-Provence, et ses équipes, que nous remercions vivement, ont mis à disposition de l'association deux bureaux au sein des locaux de la Maison de Justice et du Droit, située Chemin Bruno Durand, dans le quartier du Jas de Bouffan. Ces deux bureaux permettront d'accueillir les écoutants bénévoles qui assureront les permanences téléphoniques trois après-midi par semaine.

L'implantation de l'antenne PACA passe nécessairement par la rencontre avec les acteurs locaux et par le développement de partenariats avec les institutions qui agissent au quotidien pour la protection de l'enfance. Ainsi, Madame Lehberger a rencontré et noué des relations avec de nombreuses associations, institutions et structures agissant dans le champ de la protection de l'enfance, de l'aide aux victimes, de l'accès au droit, de la justice, de la santé, etc. Un accueil très favorable a été réservé à l'implantation de l'antenne de L'Enfant Bleu dans la région PACA.

Autant de relais sur le territoire qui nous permettront de répondre aux besoins de nos bénéficiaires et de leur garantir un accompagnement de qualité. Cet accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire qu'offre l'association, sera également réalisé suite à l'identification d'avocats et de psychologues avec lesquels nous allons travailler en partenariat, à Aix-en-Provence et à Marseille. **Comme ailleurs, l'association offrira ainsi un accompagnement juridique et une prise en charge thérapeutique aux enfants victimes de maltraitements et aux adultes ayant été victimes dans l'enfance, sur l'ensemble de la région PACA.**

L'antenne PACA de L'Enfant Bleu a ouvert au public et pour ses bénéficiaires début avril 2023.

Une ligne téléphonique dédiée a été créée et les permanences ont lieu les mardi, mercredi et jeudi après-midi. Une équipe de six bénévoles a été formée (formation à l'écoute et formation juridique) et œuvre à ce jour en faveur de nos bénéficiaires, enfants et adultes victimes de maltraitance dans l'enfance. Ceux-ci nous sont orientés par des partenaires locaux, nous contactent via notre site internet ou sont redirigés par le siège de l'association.

Ouverture officielle de **L'ENFANT BLEU PACA DÉBUT 2023 :**

Des bureaux à Aix-en-Provence

1 directrice d'antenne

6 écoutants



Une équipe **IMPLIQUÉE**

missions
et moyens humains
de L'Enfant Bleu

Notre ÉQUIPE

Conseil d'administration

- **Isabelle Debré,**
Présidente
- **Michel Martzloff,**
Secrétaire Général
- **Bertrand Voisine,**
Trésorier
- **Yves Crespin,**
Administrateur
- **Isabelle De Bray-Equibey,**
Administratrice
- **Patricia Kaazan,**
Administratrice
- **Françoise Saimpert,**
Administratrice
- **Jean-Christophe Uhrich,**
Administrateur
- **Stéphanie Veslot,**
Administratrice
- **Marie-Christine Vincent,**
Administratrice
- **Adeline Voisine-Lodier,**
Administratrice
- **Patricia Wassner-Duchemin,**
Administratrice

Équipe de salariés

- **Laura Morin,**
Directrice nationale
- **Régis Déschamps,**
Directeur antenne Isère
- **Sara Lehberger,**
Directrice antenne PACA
- **Mathilde Gameiro,**
*Assistante administrative
jusqu'en novembre 2022*

- **Véline Groult,**
*Assistante administrative
depuis novembre 2022*
- **Stéphanie Meslin,**
*Attachée de direction/RH (depuis
février 2022)*
- **Bénédicte Kérébel,**
Juriste
- **Léonie Robert,**
Juriste
- **Chloé Boulay,**
Psychologue clinicienne
- **Elise Bouncer,**
Psychologue clinicienne
- **Camille Gaillard,**
Psychologue clinicienne
- **Pauline Grison,**
*Chargée de communication
et de collectes de fonds*

Équipe de Communication, agence Reveli :

- **Charlotte Lepère,**
Community manager
- **Juliette Leblon,**
Community manager

Équipe Prévention (vacataires) :

- **Anne-laure Capponi-Sanna,**
Psychologue, Île-de-France
- **Aurélia Liaudet,**
Psychologue, Île-de-France
- **Eloïse Zarattin,**
Psychologue, Île-de-France
- **Lucie Potet,**
Psychologue, Île-de-France
- **Mélodie Ruinet,**
Psychologue, région de Rouen

Équipe Groupes de paroles (vacataires) :

- **Gabrielle Douieb,**
Psychologue
- **Julie Cherfaoui,**
Psychologue
- **Mathilde Riffort,**
Psychologue
- **Romain Confino,**
Psychologue

Équipe des écoutants, nos bénévoles du siège :

- **Agathe**
- **Agnès**
- **Aurélia**
- **Béatrice**
- **Laurie**
- **Michèle**
- **Olivier**
- **Pauline**
- **Régine**
- **Sade**

Équipe bénévoles Prévention :

- **Alexia**
- **Barbara**
- **Corinne**
- **Françoise**
- **Jeanne**
- **Joséphine**
- **Manon**
- **Marie**
- **Michelle**
- **Pauline**

INTERVIEWS de nos stagiaires en psychologie

Agathe Psychologue en formation (Ecole de Psychologues praticiens)

Pourquoi avoir choisi L'Enfant Bleu comme lieu de stage ?

Je n'étais pas spécialement sensibilisée aux maltraitances, mais l'idée de faire un stage dans la protection de l'enfance m'a beaucoup intéressée. J'aime l'idée que, à mon échelle, je lutte contre les violences faites aux enfants.

Comment se déroule une journée de stage à L'Enfant Bleu ?

J'arrive à L'Enfant Bleu à 10h. Je commence par prendre connaissance des derniers appels et je regarde si j'ai des retours spécifiques des bénéficiaires que j'accompagne. Je prends souvent un à deux nouveaux appels le matin, tandis que je consacre l'après-midi à rappeler les bénéficiaires que j'accompagne déjà. La journée est également marquée par deux temps de « collégiale » avec une psychologue

et une juriste. Nous leur exposons les situations et nous réfléchissons avec elles aux réponses à apporter aux appelants. La journée se termine à 17h.

Quelles compétences ce stage t'a-t-il permis de développer ?

Ce stage me permet avant tout de développer mon écoute, mon autonomie et ma posture d'aidant. Il faut trouver cet équilibre qui nous permette de rester disponible pour nos appelants, tout en étant vigilant à ne pas dépasser nos limites personnelles. Ce stage me permet également de travailler ma voix, qui est le vecteur principal de nos échanges. Enfin, je peux approfondir ma connaissance de la clinique du traumatisme et des procédures judiciaires.

Un message pour les futurs stagiaires/écouterants qui souhaiteraient rejoindre L'Enfant Bleu ?

Si le sujet vous intéresse, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de L'Enfant Bleu !

Sade Psychologue en formation (Université Sorbonne Paris)

Pourquoi avoir choisi L'Enfant Bleu comme lieu de stage ?

J'ai choisi L'Enfant Bleu comme lieu de stage car je souhaitais travailler dans le domaine de la protection de l'enfance et acquérir une expérience pratique dans le milieu associatif. Je souhaitais, également, être confrontée à une population différente de celle de mes précédents stages. De plus, en tant que psychologue en formation, je voulais me sensibiliser au sujet de la maltraitance et développer mes compétences en clinique du trauma. J'ai aussi été attirée par l'approche de L'Enfant Bleu qui met l'accent sur la personne dans sa globalité et sur l'importance de la relation d'aide et d'information.

Comment se déroule une journée de stage à L'Enfant Bleu ?

Une journée de stage à L'Enfant Bleu commence à 10h soit en regardant le cahier des appels soit en prenant connaissance des nouveaux appelants qui sollicitent l'aide de l'association. Je vérifie également les mails. Je prends en moyenne 1 ou 2 appels dans la matinée, ensuite j'ai une réunion avec l'équipe composée d'une psychologue et une juriste afin de leur exposer les nouvelles situations et répondre aux demandes de l'appelant. Je retourne ensuite

à mon poste d'écoute où j'ai la charge de rappeler les personnes que j'ai eues dans la matinée pour leur faire un retour de ce qui a été discuté avec les professionnels. Une fois terminé, je peux faire le suivi et la mise à jour des dossiers avec les anciens appelants. Puis, une deuxième réunion a lieu dans l'après-midi afin de présenter aux professionnels, l'évolution de la situation de mes suivis de dossiers plus anciens.

Quelles compétences ce stage t'a-t-il permis de développer ?

Ce stage m'a permis de développer des compétences liées à la gestion d'entretiens cliniques, à l'écoute active et à l'organisation du travail. J'ai également appris à travailler en équipe avec les professionnels mais aussi avec d'autres écouterants. Les interactions sont très riches et elles sont rendues possibles, de manière très simple, par une équipe de professionnels qui sont toujours à l'écoute et très compétents. J'ai également appris beaucoup des appelants sur la résilience et sur le travail de reconstruction autour du trauma et de l'identité, mais également j'ai pris conscience de la réalité de la maltraitance aujourd'hui. Ce stage m'a permis de renforcer mon souhait de travailler auprès des victimes.

Un message pour les futur(e)s stagiaires/écouterants qui souhaiteraient rejoindre L'Enfant Bleu ?

Je recommande vivement à tous futurs psychologues qui souhaitent acquérir une expérience clinique riche et formatrice de rejoindre L'Enfant Bleu en tant que stagiaire écouterant. Vous aurez la chance de travailler avec une équipe bienveillante et encourageante. Vous aurez aussi la chance d'être formé sur les aspects juridiques et psychologiques concernant les maltraitances. C'est une expérience très gratifiante et formatrice !

FORMATION des équipes :

La crise suicidaire : sensibiliser l'équipe pour accompagner au mieux la détresse émotionnelle des bénéficiaires

Le sujet de la crise suicidaire, et plus largement du suicide et de la mort, peut susciter de vives réactions en écho à notre expérience personnelle, à nos croyances ou encore à des questions existentielles qui nous animent. **Et pourtant, la fragilité des bénéficiaires de l'association et l'espace d'écoute proposé par les écoutants, peuvent parfois conduire, dans ce cadre de relation de confiance, à des confidences qui nécessitent des réactions immédiates et adaptées.**

Face aux révélations d'idées suicidaires voire de passage à l'acte programmé et au manque d'outils de gestion de la crise, l'équipe de psychologues de l'antenne d'Issy-les-Moulineaux a sensibilisé les

écoutants ainsi que les salariés de L'Enfant Bleu en octobre 2022. Le contenu de cette sensibilisation avait pour objectif de permettre aux écoutants et aux professionnels non formés de mieux comprendre l'état de crise suicidaire, d'identifier les signes de danger imminent et de se préparer à réagir de manière adaptée en fonction de ses ressources.

Les retours ont été très positifs : les écoutants expriment plus de confiance quant à leur « capacité à pouvoir accueillir et questionner autour de ce sujet parfois sensible ». Certains disent aussi que « cela leur a permis de définir la limite de leur fonction et de leur compétence et hésitent moins à demander de l'aide aux professionnels pour prendre le relais ».

Nouveau format de la réunion des bénévoles

Une réunion des bénévoles est organisée tous les deux mois par les psychologues et juristes de l'association. Cette réunion se divise en deux temps : **pendant 1h30 les bénévoles sont invités à échanger sur le fonctionnement de l'association, leurs missions de bénévoles et leurs besoins. Dans un second temps, depuis septembre 2021, des intervenants extérieurs sont invités à la deuxième partie de réunion pour parler de leur métier.** Par exemple, nous avons pu accueillir en 2022 une gendarme procédant à des auditions de mineurs, une psychologue au sein d'une structure d'aide à la parentalité, etc.

Journée de formation CIVISE

Colloque de la CIVISE de Novembre 2022 : « Violences sexuelles faites aux enfants : repérer et signaler ». Livret de formation des professionnels « Mélissa et les autres ».

La Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIVISE) a été mise en place par le gouvernement en 2021. Elle est co-présidée par Edouard Durand, Juge des enfants et Nathalie Mathieu, Directrice générale de l'association Docteur Bru. Cette commission a pour objectif de récolter des témoignages de victimes de violences sexuelles et de leurs proches afin de sensibiliser la société, ainsi que les professionnels, et de formuler des recommandations d'amélioration du système de protection et de prise en charge des victimes.

En novembre 2022, à l'occasion d'une formation, la CIVISE a présenté et publié un livret de formation à destination des professionnels, intitulé « Violences sexuelles, repérer et signaler », et projeté un court-métrage « Mélissa et les autres » réalisé par Johanna Bedeau.

Les psychologues de l'association ont ensuite partagé ce qu'elles y ont appris avec le reste de l'équipe.

Ce livret a pour objectif de contribuer à développer une culture commune des mécanismes de violences, des compétences et des devoirs de chaque professionnel en lien avec les enfants, à favoriser le repérage et la mise en œuvre de pratiques protectrices par les professionnels. Lors de cette journée plusieurs acteurs du secteur de la protection de l'enfance étaient présents et se sont adressés spécifiquement aux professionnels sur leur champ de compétence. Le message global a été celui de la mobilisation complète et active de la chaîne de protection dont nous faisons tous partie.



Formation auditeur d'enfant

L'une de nos juristes a pu suivre le diplôme universitaire « Auditeur d'enfant » dispensé par l'université catholique de Lille. La formation se déroule sur 15 journées d'une durée de 7 heures d'octobre 2022 à mai 2023. **Différents professionnels travaillant dans le secteur de la justice, de la famille, de l'éducation ou de l'enfance interviennent pour apporter un éclairage théorique et pratique sur les contours de l'audition des enfants.** Les thématiques abordées sont multiples : sociologie de la place de l'enfant dans la société, les droits de l'enfant au niveau national et international, psychologie du développement de l'enfant, l'audition amiable, l'audition par les autorités judiciaires. L'objectif de cette formation est de doter les participants d'outils pour recevoir la parole de l'enfant.

Les MISSIONS de L'Enfant Bleu

1 ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES VICTIMES

1.1. ÉCOUTE téléphonique

Une cellule d'écoute est disponible du lundi au vendredi. Elle s'appuie sur des écoutants référents formés par les psychologues et les juristes de l'association. Elle vise à apporter aux victimes et aux témoins des informations fiables et un soutien adapté.

1.2. ACCOMPAGNEMENT thérapeutique

Assuré par nos psychologues cliniciennes spécialistes du psychotraumatisme, l'accompagnement thérapeutique est proposé aux enfants et adultes victimes de maltraitances dans l'enfance sous forme de **suivi individuel**, de **groupe de parole** et/ou d'**atelier conte**.

1.3. ACCOMPAGNEMENT juridique

Nos juristes apportent une assistance adaptée à chaque situation et s'adressent aux victimes et à leur entourage avec des conseils et informations sur les différentes procédures judiciaires. Elles peuvent aussi être amenées à émettre des signalements auprès des services compétents.

2 PRÉVENTION

Les préventions dans les écoles, de la maternelle au collège, sont animées par un psychologue clinicien et un bénévole de l'association.

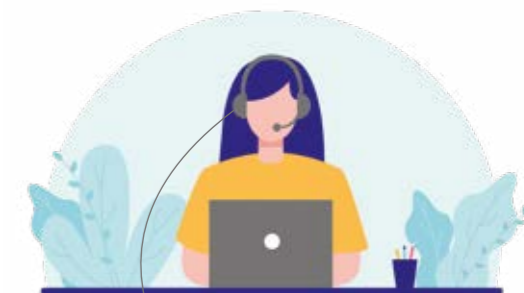
3 SENSIBILISATION

L'association mène des actions de sensibilisation tout au long de l'année afin d'encourager chaque victime ou témoin à alerter en cas de danger.

4 PLAIDOYER et PARTIE CIVILE

L'Enfant Bleu rencontre les acteurs politiques pour améliorer ensemble le système de la protection de l'enfance. Dans ce même objectif, l'association se porte partie civile dans certains procès pour dénoncer les défaillances du système.

1.1. ÉCOUTE téléphonique



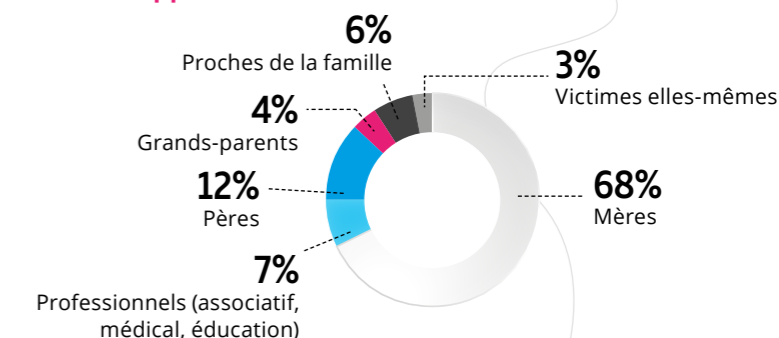
Chaque jour, **les écoutants-référents bénévoles**, assurent une permanence. Ils sont présents chaque semaine, le même jour, pour permettre une **continuité de prise en charge et un suivi personnalisé** pour chaque personne appelante.

Ils sont **formés en continu** par les professionnels de l'association afin de leur permettre une **écoute cohérente et bienveillante**, éclairée par une connaissance **juridique et psychologique** de la problématique de la maltraitance. Ils occupent une place prépondérante au sein de l'association et en sont la pierre angulaire.

Le bénévole **soutient et accompagne** les personnes dans leurs démarches et fait le **lien avec les juristes et psychologues** de l'association, avec qui sont réfléchies les **actions à mener**.



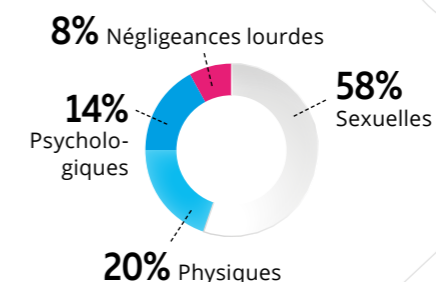
Qui nous appelle ?



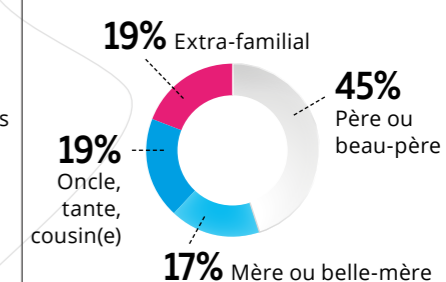
Qui sont les victimes ?



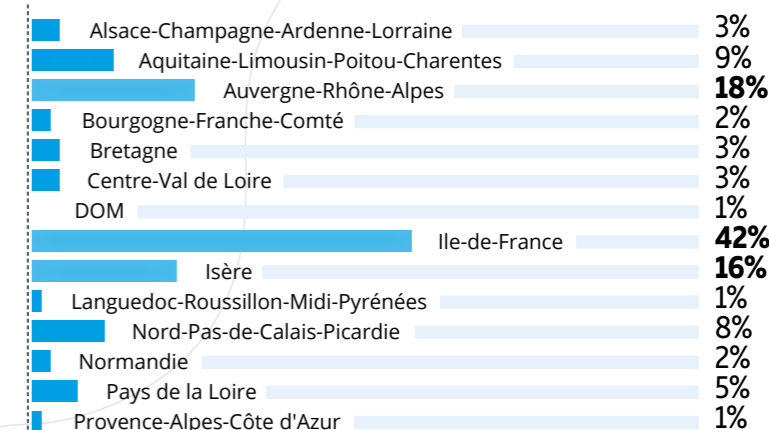
Quels types de maltraitance ?



Quels sont les auteurs présumés ?



D'où nous appellent-ils ?



1.2. Accompagnement THERAPEUTIQUE

— SUIVI INDIVIDUEL

Proposé aux enfants, le soutien psychologique doit pouvoir être mis en place le plus tôt possible pour aider l'enfant à surmonter les difficultés qu'il rencontre et **pour l'aider à reprendre confiance en lui et dans les autres**. En effet, la nécessité d'une prise en charge **la plus précoce possible est une réalité car la maltraitance entrave la vision du monde encore fragile que l'enfant est en train de se construire**.

Plus la maltraitance survient tôt dans le développement d'un enfant, plus elle vient ébranler ses repères. De plus, nous savons que les maltraitances, quelles qu'elles soient, génèrent, au-delà des atteintes physiques, de **lourdes conséquences émotionnelles et comportementales chez les enfants**.

Il s'agit donc avant tout d'offrir à l'enfant un **espace contenant et protecteur** ainsi qu'une écoute bienveillante pour lui permettre de **sortir du silence** et d'aborder sa souffrance.

L'objectif essentiel de la thérapie est de **favoriser l'expression des émotions** et des souffrances : l'aider à identifier et à s'emparer de ses propres ressources, aussi bien internes qu'externes, exprimer des sentiments pour lesquels il n'a pas de mots, travailler sur l'image du corps, apaiser sa culpabilité, etc.

Une thérapie individuelle est **également proposée aux personnes adultes** ayant été victimes de maltraitance durant leur enfance.

Lorsque l'adulte n'a pas eu la possibilité d'exprimer sa souffrance lorsqu'il était enfant ou jeune adulte, **il met en place des défenses et des comportements**, plus ou moins profondément ancrés.

Cet accompagnement psychologique pour les adultes victimes dans leur enfance, est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de **jeunes majeurs pour leur permettre de construire leur identité d'adulte sereinement**.

En effet, entre 18 et 22 ans, au sortir de l'adolescence, les victimes de maltraitances rencontrent de nouvelles problématiques, à savoir **l'image qu'ils peuvent renvoyer**, des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle et à **créer des liens solides**, tant sur le plan social qu'affectif.

Vignette clinique – mineur Témoignage d'une enfant

Khadija, 14 ans

Khadija et sa mère arrivent en France en 2017 en raison d'un risque d'excision sur Khadija qui a alors 8 ans. Arrivées en France illégalement, elles sont logées à l'hôtel dans l'attente de la régularisation de leur situation. Khadija va être victime d'une agression sexuelle de la part de l'hôtelier qui la menacera et l'intimidera. L'homme sera incarcéré et une fermeture de l'hôtel sera demandée. Khadija dit souffrir d'un grand sentiment de honte et de culpabilité. C'est une adolescente courageuse, positive et déterminée. Quelque temps après que sa mère nous ait contactés pour nous demander de l'aide, Khadija est reçue à l'association afin de bénéficier d'une prise en charge qui se poursuit actuellement.



Chanson écrite par Khadija lors d'une séance avec sa psychologue

<i>Laisse ma liberté – tabou Ils vont chercher à l'enfoncer Mais tu te relèveras Il faut toujours croire en soi Ne jamais perdre espoir</i>	<i>Doucement on va avancer Faut pas te laisser faire Ensemble on va y arriver Je ne vais jamais abandonner</i>
<i>Ils vont chercher à l'enfoncer Ne jamais écouter les autres Faire le choix que tu veux Exprime tes émotions Exprime ce que tu as dans ton cœur</i>	<i>On doit respecter qui tu es Aime-toi comme tu es Garde confiance en toi Il faut se protéger Toujours écouter ses besoins</i>
<i>Refrain x 4: Laisse ma liberté On s'en fout de ces gens-là Laisse ma liberté On s'en fout de ces tabous</i>	<i>Refrain x 4: Adieu la culpabilité Je n'ai pas de responsabilité Merci maman On a tout puisé en nous Peu de filles de mon âge ont autant de courage</i>

Vignette clinique – jeune majeur

Témoignage anonyme

Cette jeune femme, qui a souhaité rester anonyme, est suivie depuis environ un an par l'association L'Enfant Bleu. Elle a d'abord **rencontré une psychologue puis, rapidement après les premiers rendez-vous, une juriste l'a accompagnée**, comme elle en témoigne, lors de la préparation au procès.

Aujourd'hui, elle ne parvient pas encore à se faire confiance et s'interroge régulièrement quant aux choix qu'elle doit faire ou bien à propos de ce qu'elle doit penser ou ressentir. Les autres sont pour le moment un support nécessaire pour légitimer ses ressentis. Ces comportements sont

consécutifs à des violences subies, qui souvent, agissent sur l'estime de soi. Le travail thérapeutique s'est ancré, en partie, sur sa capacité à pouvoir la rendre autonome et prendre des décisions pour elle-même.

Au travers de son témoignage, elle évoque le support nécessaire et protecteur que l'association propose, grâce aux différents accompagnements, et qui a permis la mise en place du suivi dans l'apprentissage de ses compétences.

« Alors que j'étais sous le choc, fraîchement sortie du silence, que je venais de perdre le soutien d'une partie de ma famille, que j'étais complètement perdue sur ce que je pouvais faire et sur ce qui était le mieux à faire, une amie m'a parlé de l'association L'Enfant Bleu. C'est alors, et sans vraiment savoir à quoi m'attendre, que j'ai appelé. Michèle, une adorable bénévole, m'a apporté une écoute attentive et bienveillante puis m'a renseignée sur le soutien que pouvait m'apporter l'association. Ce premier contact avec L'Enfant Bleu m'a rassurée et je me suis dit qu'ici, je pourrais trouver l'aide dont j'avais besoin.

J'ai pu bénéficier d'un service d'aide psychologique et juridique entièrement gratuit. En effet, l'aspect financier est important car, sans cette gratuité, étant étudiante et en situation de précarité, je n'aurais pas pu être suivie par ces professionnels.

Au-delà de cet aspect, la qualité de l'aide qu'elles m'apportent est excellente. J'ai eu la chance d'être suivie par une psychologue incroyable, Elise, pendant près d'un an. Cela m'a permis de sortir de l'état catastrophique dans lequel je me trouvais et de reprendre du mieux possible le cours de ma vie. Ces séances d'une heure hebdomadaire m'ont permis de m'assurer un soutien régulier et fluide au fil du temps. J'ai pu mieux comprendre ce qui m'arrivait, parler de mes traumatismes, extérioriser mon mal être et mettre des mots dessus, réussir à accepter certaines situations, à travailler sur mon passé traumatique notamment en pratiquant l'ICV*.

* ICV : intégration du cycle de la vie.

Durant tout ce temps, Elise a toujours su me mettre en confiance et c'est ce qui a permis ma progression.

J'ai aussi, à de nombreuses reprises, sollicité Bénédicte, la juriste. Son aide m'a été indispensable, je ne sais pas comment j'aurais pu faire seule, face à toutes les difficultés auxquelles j'ai été confrontée, en portant plainte et en prenant une avocate. Son accompagnement m'a permis de me rassurer dans mon parcours judiciaire, de mieux comprendre les procédures. Ensemble, nous avons préparé le procès, et cela m'a permis d'y aller confiante. Tout s'est finalement très bien passé et cela a beaucoup contribué à ma réparation psychologique. À l'écoute de mes angoisses et de mes peurs, elle m'a toujours rassurée avec beaucoup de bienveillance.

Concernant le cadre d'accueil de l'association, il n'a jamais changé : toujours aussi sécurisant et accueillant qu'au premier jour. C'est avec la même dynamique que je suis reçue à chaque rendez-vous. J'ai trouvé à L'Enfant Bleu un environnement sain, rempli de personnes profondément humaines, professionnelles, et animées par la cause qu'elles défendent. Je les remercie beaucoup pour tout ce qu'elles m'ont apporté. »

Eclairage théorique : **SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

Qu'est-ce que la parentalité ?

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale ».

L'objectif du soutien à la parentalité est d'aider les parents à renforcer leur confiance et leurs compétences parentales. Afin de leur permettre de comprendre les besoins émotionnels, comportementaux et développementaux de leurs enfants, ainsi que les réactions et les comportements qui peuvent résulter de ces besoins. Le soutien à la parentalité peut également aider les parents à améliorer leurs compétences en matière de communication, de gestion du stress et de résolution de conflits.

En somme, **c'est un accompagnement personnalisé pour les parents afin de les aider à mieux gérer les défis liés à l'éducation de leurs enfants, tout en leur offrant des compétences, des connaissances et des outils pour améliorer leur relation parent-enfant et promouvoir un développement optimal pour l'enfant.**

Cela peut prendre différentes formes, telles que des conseils, des thérapies individuelles ou familiales, des formations ou des groupes de soutien pour les parents.

En ce sens, nous avons pu recevoir en juin 2022, Lara Cochetoux, psychologue clinicienne et directrice de l'association Les pâtes au beurre de Boulogne Billancourt, qui est venue présenter les missions de l'association à notre équipe de salariés et bénévoles.



— GROUPES DE PAROLE pour les adultes victimes dans l'enfance

Continuez comme cela vous êtes formidables. Vous ne pouvez pas imaginer le bien que vous nous faites par ce travail et l'occasion que vous nous donnez de pouvoir rencontrer des survivants comme nous. Mon message est simple : MERCI !

Merci à L'Enfant Bleu d'être là, car de me retrouver avec des personnes qui ont subi des violences comme moi et de les écouter, même si j'ai encore du mal à interagir avec elles, me fait énormément de bien.

Merci encore pour la bienveillance que j'ai pu acquérir à vos côtés, encore aujourd'hui je pense porter en moi l'alchimie de nos échanges et de notre rencontre.

Il existe actuellement à L'Enfant Bleu quatre groupes de parole, deux consacrés aux personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans l'enfance et deux autres pour les personnes ayant été victimes de violences physiques et/ou psychologiques.

Animé par deux psychologues cliniciens, le groupe de parole est un outil thérapeutique complémentaire au travail individuel avec un psychologue, qui aide à la **compréhension, la prise de recul par rapport au traumatisme**, la verbalisation, l'élaboration, la re-symbolisation des affects et des émotions figées par le traumatisme. Il permet également la mise en lien avec d'autres personnes ayant été victimes et contribue à **apaiser la souffrance de chacun**.

Ces professionnels veillent au respect du cadre et accompagnent **l'expression des émotions**. Les participants peuvent ainsi échanger entre eux dans un contexte bienveillant et empathique.

En effet, en témoignant de son vécu et de son ressenti chaque personne est susceptible d'apporter à l'autre **les éclairages qu'elle a trouvés pour elle-même** et ainsi stimuler la créativité de l'autre.

Le groupe de parole a également pour objectif de réduire l'isolement social dans lequel l'adulte ayant été victime a pu être plongé, parfois depuis son enfance et le début des maltraitances.

Ainsi les participants peuvent échanger ensemble librement, sans le regard des professionnels, autour des séances et pendant la pause.

Lorsque ces derniers évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont **« de la bienveillance, de la solidarité, ne plus me sentir seul(e) » ou encore le fait de « pouvoir en parler de manière libre sans être jugé(e) »**. Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui les renvoie à leurs propres ressources.

Les groupes de parole sont constitués en fonction du **type de violences subies dans l'enfance** afin de favoriser la dynamique de groupe et l'identification commune des participants.

La hausse croissante des demandes de participation au groupe de parole « violences physiques et psychologiques » nous a permis d'en ouvrir un second. Plusieurs entretiens ont été mis en place durant l'année pour qu'il soit opérationnel dès janvier 2022.

Pour les 2 groupes de paroles « Violences physiques et psychologiques »

Total des séances : **22**
Nombre de patients : **18**

Exemples de thèmes au sein des 2 groupes

- Les relations affectives et amoureuses
- L'estime de soi
- La vie professionnelle
- La honte et la culpabilité
- La question de la dette d'existence
- Quels liens gardés avec ses parents ?
- La procédure judiciaire
- La culpabilité
- La répétition des violences
- Loyauté et dettes familiales
- La confiance et le partage
- Prendre soin de soi

Pour les 2 groupes de paroles « Violences sexuelles »

Total des séances : **24**
Nombre de patients : **19**

Exemples de thèmes au sein des 2 groupes

- La parentalité
- Le confinement
- La relation à l'entourage
- Le rapport à l'agresseur
- Les relations amoureuses
- L'affirmation et l'image de soi
- La sexualité

— L'ATELIER CONTE pour les enfants de 4 à 8 ans

L'association a mis en place en début d'année un atelier à médiation thérapeutique par le conte à destination d'enfants de 4 à 8 ans, victimes de maltraitements de tous les types. **L'atelier est animé par une psychologue et une stagiaire psychologue. Toutes deux lisent les contes écrits spécialement pour ce dispositif et les problématiques spécifiques qui peuvent y être rencontrés.**

Le support du conte favorise la projection d'un vécu traumatique qui peine à se dire, car source de souffrance, de honte et de culpabilité. **Les enfants sont invités à échanger, à dessiner, à créer et à interagir avec le matériel artistique mis à disposition.** Ainsi, le traumatisme peut être

accueilli, il peut être transformé en récit, exprimé, élaboré et faire partie d'un passé qui ne court-circuite plus ni le présent ni l'avenir. Les enfants peuvent retisser des liens autrefois altérés par l'expérience traumatique, en la mettant en mots et en images, et reconquérir un espace intime et imaginaire sain, en toute sécurité.

L'atelier conte a accueilli plusieurs enfants cette année, qui ont été accompagnés lors de séances hebdomadaires. **La traversée symbolique d'un passé et d'un vécu commun dans un cadre serein et étayant, avec le concours d'adultes bienveillants et formés a permis l'émergence d'une solidarité, d'une complicité et d'une réelle résilience collective.**



1.3. Accompagnement **JURIDIQUE**

Présentation des **MISSIONS JURIDIQUES**

L'association L'Enfant Bleu offre un accompagnement juridique adapté à chaque victime de maltraitance dans l'enfance, qu'elle soit mineure ou majeure. Cette aide s'adresse aux victimes de maltraitements (physiques, psychologiques, sexuelles) et de négligences graves, ainsi qu'à leurs familles. L'accompagnement juridique **s'adresse également aux professionnels (psychologues, instituteurs, assistants sociaux...) qui connaissent un enfant en danger**, en risque de danger ou à l'égard duquel une infraction a été commise et souhaitent agir pour assurer sa protection.

Notre équipe juridique peut les **informer sur les différentes procédures judiciaires et/ou administratives, les accompagner dans leurs démarches ou encore les orienter vers d'autres profes-**

sionnels. Lors du premier contact, nos juristes effectuent un bilan de la situation juridique de la victime. Si aucune démarche de protection n'a encore été effectuée, les juristes envisagent avec l'appelant ce qui peut être entrepris dans l'intérêt de la victime. Si des procédures sont déjà en cours, elles peuvent alors en assurer le suivi, informer l'appelant sur leur déroulement et les décisions prises par les autorités concernées (magistrats, cellule de recueil des informations préoccupantes...).

Dans certaines situations, notamment pour les mineurs et les professionnels, les psychologues de l'association interviennent aux côtés des juristes, il est alors proposé un accompagnement pluridisciplinaire.

Eclairage théorique : **LA PLACE DE L'ENFANT DANS LES PROCÉDURES JUDICIAIRES**



L'enfant, sujet de droit au centre des dispositifs de protection de l'enfance, a un statut légal particulier et unique. Ses droits et son statut varient en fonction des procédures qui le concernent et il est souvent difficile d'identifier les subtilités juridiques sous-jacentes. L'enfant, du fait de sa minorité, est considéré comme incapable juridiquement.

Incapable de signer un contrat, de souscrire un crédit ou de consentir à une succession. Par contre, l'enfant du fait de sa minorité peut être capable de s'exprimer, de donner son avis et dispose donc tout de même de certains droits avant sa majorité, notamment en vertu de l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'enfant dans les procédures devant le juge aux affaires familiales :

Le juge aux affaires familiales est compétent en matière de **séparation parentale, de divorce ou même de filiation**. L'association connaît de nombreux dossiers où l'enfant est soumis aux décisions du juge aux affaires familiales. En effet, en matière de séparation parentale, **l'enfant peut seulement solliciter son audition par le juge s'il est considéré doué de discernement** par ce dernier au sens de l'article 388-1 du Code civil. L'âge de discernement n'est pourtant pas précisé par le législateur. Si cela permet de laisser une libre appréciation au juge, cela peut générer un fort sentiment d'injustice pour le mineur qui se voit refuser l'accès au juge si ce dernier ne le considère pas doué du discernement suffisant. Si le mineur a la possibilité d'être entendu par le magistrat, il pourra exprimer ses souhaits. **Il a le droit d'être accompagné par un avocat**, à charge pour ses parents d'avoir connaissance de cette information et de choisir d'en informer l'enfant. A l'occasion de son audition, s'il n'a pas d'avocat, le mineur pourra être accompagné par un adulte de confiance qu'il aura choisi.

L'enfant dans les procédures en assistance éducative :

Lorsque l'enfant peut être en situation de danger auprès de ses parents ou de l'un d'entre eux ou encore lorsque ces derniers ne sont pas à l'origine du danger mais ne protègent pas assez leur enfant, le juge des enfants peut être saisi. L'enfant lui-même peut le saisir, ce qui n'est pas le cas devant le juge aux affaires familiales. Le rôle du juge des enfants rejoint celui du juge aux affaires familiales en ce qu'il doit statuer dans l'intérêt de l'enfant mais ce juge spécialisé dispose de moyens pour protéger l'enfant et peut aller jusqu'au placement de l'enfant si ce dernier est trop en danger au sein de son domicile. Lorsqu'une procédure est ouverte, le mineur peut avoir accès à son dossier et a le droit de faire appel des décisions rendues par le juge.

La notion de discernement de l'enfant est également présente devant le juge des enfants, mais cela ne l'empêche pas d'être entendu par le juge des enfants. En effet, depuis la loi du 8 février 2022,

dite Loi Taquet, l'article 375-1 alinéa 4 prévoit que **le juge des enfants doit, lorsque l'enfant n'est pas doué de discernement lui désigner un administrateur ad hoc***. L'enfant pourra également être accompagné par un avocat, choisi par le bâtonnier, à la demande du juge des enfants s'il considère que cela est dans son intérêt et si le mineur est doué de discernement.

L'enfant dans les procédures pénales :

Un enfant peut être concerné par une procédure pénale. Victime de la commission d'une infraction sur sa personne, **l'enfant peut déposer plainte lui-même d'après l'article 15-3 du code de procédure pénale**. En effet, en tant que victime de l'infraction et aussi pour permettre la libération de la parole du mineur si l'infraction a eu lieu au sein de sa famille, le mineur peut déposer plainte lui-même. Cette situation se présente rarement notamment parce que les enfants s'adressent en général à des adultes de confiance qu'ils connaissent déjà. Les mineurs, s'ils peuvent déposer plainte seuls et non représentés, ne peuvent toutefois pas se constituer partie civile sans représentant légal. La constitution de partie civile permet à une victime directe ou indirecte d'une infraction pénale d'être tenue informée du déroulement de la procédure et d'avoir accès au dossier par l'entremise d'un avocat. Cela sert également à pouvoir demander une indemnisation du préjudice subi par la survenance de l'infraction.

Le mineur ne peut pas se constituer partie civile et seuls ses représentants légaux (ses parents ou son tuteur) peuvent exercer ce droit à la place de l'enfant. Lorsque le procureur de la République estime que les intérêts du mineur ne sont pas correctement administrés par le représentant légal ou que l'infraction a été commise par un membre de la famille, un administrateur ad hoc* peut être désigné. Les représentants légaux ou l'administrateur ad hoc pourront choisir un avocat pour les accompagner avec l'enfant tout au long de la procédure.

* *L'administrateur ad hoc est un tiers, personne morale ou physique, désigné par l'autorité judiciaire lorsque les intérêts d'un mineur sont en contradiction avec ceux de ses représentants légaux.*

LA PRISE EN CHARGE des professionnels et des mineurs

Dans le cadre de ses missions, l'association s'attache à informer les mineurs et les professionnels ayant des interrogations sur l'application de la loi. **Directement pris en charge par les psychologues et juristes de l'association**, les mineurs peuvent

ainsi bénéficier d'une information adaptée et expliquée simplement. Les professionnels quant à eux peuvent avoir un éclairage sur les dispositions légales en fonction de leur cadre d'intervention.

Accompagnement d'une psychologue

L'association a été sollicitée par une psychologue exerçant en région parisienne au mois d'octobre 2022. Elle accompagnait alors une jeune fille de 15 ans, ayant dénoncé des violences physiques commises par son père sur elle-même et ses sœurs, âgées de 13 et 17 ans.

La psychologue se demandait comment allait se dérouler le procès correctionnel prévu trois semaines plus tard, notamment dans la mesure où les enfants étaient toutes les trois placées et que leur mère avait choisi de rester en couple avec leur père. Initialement, la psychologue sollicitait donc l'association pour comprendre quelle était la place d'un mineur dans un procès pénal.

Un premier échange téléphonique a eu lieu entre la psychologue et une des juristes de l'association. Rapidement, la psychologue a pu expliquer que les mineures ont également dénoncé des faits de maltraitances sexuelles, non retenus lors de l'enquête et pour lesquels le père des filles n'allait donc pas être jugé.

Au fur et à mesure des échanges, la psychologue en charge du suivi de la mineure et la juriste de l'association ont dégagé un constat alarmant : les trois mineures n'avaient pas la possibilité de bénéficier d'un avocat pour l'audience. En effet, le pouvoir de mandater un avocat pour une victime mineure appartient à ses représentants légaux : en l'espèce, son père et/ou sa mère. Cependant, le

père était poursuivi et la mère refusait d'agir dans l'intérêt de ses filles. Les mineures étaient confiées à leur grand-père qui au sens de la loi n'avait pas qualité à exercer les fonctions du représentant légal pour la procédure pénale.

En accord avec la psychologue et les mineurs, l'association a contacté l'une de ses avocates partenaires pour lui demander d'intervenir. Un rendez-vous a pu être organisé en urgence vu l'imminence de l'audience. C'est grâce aux explications délivrées par la juriste de l'association que la psychologue a pu expliquer à sa patiente l'intérêt d'accepter de se confier à une nouvelle personne inconnue. L'avocate sollicitée intervient quotidiennement auprès de mineurs victimes et est investie à L'Enfant Bleu depuis de nombreuses années. Elle a accepté d'intervenir pour aider les mineures et a sollicité la désignation d'un administrateur ad hoc, représentant légal extérieur à la famille, mandaté par la justice pour représenter les intérêts de mineurs victimes notamment. Sans la désignation d'un administrateur ad hoc l'avocate de notre association ne pouvait pas accompagner les mineures à l'audience.

Grâce aux interventions de la psychologue nous ayant contactés pour sa patiente, de la juriste de l'association et de l'avocate, l'administrateur ad hoc a été désigné et l'audience repoussée de plusieurs mois pour permettre de préparer correctement le dossier des victimes à représenter.

Accompagnement d'un mineur de 16 ans :

Tom est un jeune adolescent âgé de 16 ans qui a contacté l'association le 22 février 2022. Ce dernier souhaitait obtenir des informations juridiques adaptées à sa situation. Orienté vers une des juristes de l'association, Tom explique qu'il est parti de chez son père, car il subissait des violences physiques et psychologiques de la part de ce dernier et de sa belle-mère. Il indique s'être réfugié chez son frère de 19 ans depuis plus de deux mois. Avant son départ, il a appelé le 119 et une évaluation de la situation familiale a été menée par les services sociaux. Ces derniers ont relevé qu'il y avait des éléments de danger suffisamment graves pour transmettre la situation au juge des enfants. Ils ont également accepté que Tom soit temporairement hébergé chez son frère. Tom nous contacte car l'audience en assistance éducative approche et qu'il se questionne sur la suite des démarches et souhaiterait connaître ses droits dans cette procédure.

La juriste lui a expliqué le déroulement d'une audience devant le juge des enfants. Elle a précisé à Tom que ce dernier était parti à la procédure et qu'il pouvait être assisté d'un avocat. Sachant la recherche d'avocats compliquée pour un mineur, la juriste a pris contact avec l'antenne des mineurs du tribunal judiciaire du lieu de résidence de Tom pour effectuer cette démarche. L'antenne des mineurs regroupe au sein de certains barreaux des avocats spécialisés dans l'accompagnement des enfants.

Une avocate contactée a accepté d'intervenir. Tom n'ayant pas encore la date d'audience, l'avocate s'est rapprochée du tribunal pour enfant pour obtenir davantage d'informations. Elle a ainsi pu consulter le dossier et assister Tom lors de l'audience devant le juge des enfants. Le frère de Tom a été désigné tiers digne de confiance et une mesure judiciaire d'investigation éducative a été ordonnée pour mieux comprendre la situation familiale.

En parallèle de ces démarches juridiques, un accompagnement téléphonique a pu être proposé à Tom. Il a notamment échangé avec une psychologue de l'association qui a pu le renforcer tant dans sa posture que dans ses démarches afin de mettre en place un suivi thérapeutique. Il était important que Tom puisse bénéficier d'un soutien psychologique dans l'attente de cette prise en charge judiciaire.

Tom avait toujours beaucoup d'interrogations, la cohabitation avec son frère n'était pas toujours évidente et Tom voulait montrer au juge qu'il pouvait vivre dans un appartement en semi-autonomie. La juriste a échangé plusieurs fois avec l'avocate pour lui transmettre les souhaits de Tom. Le juge des enfants a finalement rejoint les attentes de Tom que son avocate a pu porter et a ordonné un placement dans un hébergement en semi-autonomie. Tom s'est senti soulagé par cette décision. Il continue sa scolarité et bénéficie de l'accompagnement d'un éducateur de l'aide sociale à l'enfance.



PRÉVENTION dans les établissements scolaires



PRÉSENTATION

La plupart des adultes que nous rencontrons témoignent de leur regret de ne pas avoir parlé de leur vécu lorsqu'ils étaient enfants. Ils nous disent qu'ils ne savaient pas que les maltraitances subies étaient anormales et interdites, et quels étaient les adultes ressources susceptibles de les aider à cette époque.

Ceci renforce notre conviction quant à l'importance de poursuivre ces actions de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves, de les alerter sur les risques de maltraitance, en évitant que des problèmes surviennent ou en limitant leurs effets. Ces interventions nous permettent également de sensibiliser les équipes scolaires, mais aussi les parents.

Nos interventions sont financées par l'association. Ainsi, elles sont gratuites pour tous les établissements scolaires.

Pour la mise en place d'actions de prévention, les établissements scolaires, les collectivités ou les

collectifs de parents d'élèves peuvent nous solliciter directement.

De manière systématique, lorsque nous intervenons en école maternelle, en école élémentaire ou en collège, l'une des psychologues qui composent notre pôle prévention **rencontre tout d'abord les équipes pédagogiques de chaque établissement afin de présenter et de préparer la mise en place du projet.**

Par la suite, **une réunion d'information à l'intention des parents est proposée.** Dans ce cadre, nous leur présentons nos actions en nous adressant à eux en tant que parents protecteurs, afin qu'ils sachent quoi faire s'ils ont connaissance d'une situation de maltraitance. C'est également pour eux l'occasion de discuter des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leur parentalité. En Île-de-France en 2022, nous avons rencontré 94 parents dans le cadre de ces réunions.

Enfin, la psychologue qui est accompagnée d'une animatrice de prévention de l'association se rend dans les classes, en présence de l'enseignant(e), pour proposer des activités adaptées à l'âge de développement des élèves. L'association a rencontré, en 2022, 4 284 enfants. En école maternelle et élémentaire, il s'agit de trois interventions d'une heure, à une semaine d'intervalle. En collège, les interventions se mettent en place de la même façon,

à raison de deux interventions d'une durée de deux heures, à deux semaines d'intervalle. Celles-ci sont également assurées par une juriste car les élèves, plus âgés, ont des questions relatives au droit.

En 2022, rien qu'en Île-de-France, nos interventions entre la moyenne section de maternelle et la 6^{ème} au collège ont représenté 514 séances de prévention.

Révélations & Mise à jour du **PROTOCOLE CM**

Même s'il s'agit de prévention, il arrive fréquemment que nous soyons amenées à recueillir des révélations d'élèves, ce qui donne lieu à un travail de collaboration entre notre équipe de prévention, notre équipe juridique et les partenaires éducatifs et sociaux qui travaillent auprès des enfants concernés.

À la fin de l'année scolaire, il est proposé aux équipes pédagogiques de faire un bilan. Ces réunions nous permettent de recueillir les remarques des professionnels présents en séance, d'envisager la poursuite ou non de ces actions sur l'année suivante et de leur remettre une mallette de livres accompagnée de fiches de lecture, afin que les enseignants puissent poursuivre les échanges sur ces thèmes avec les élèves. Les retours recueillis lors des réunions bilan-synthèse, les remarques des enfants ainsi que nos observations nous permettent **d'actualiser nos protocoles chaque été** afin que nos activités puissent s'ajuster

au mieux aux réalités du terrain et aux évolutions de notre société. Cette année, nous nous sommes particulièrement concentrées sur les activités proposées aux classes de CM1 et de CM2.

Lors des interventions, nous sommes accompagnés d'animateurs de prévention, qui peuvent être bénévoles ou stagiaires psychologues. Nous les formons au préalable et nous continuons de les superviser tout au long de leur engagement. Nous formons également de nouveaux professionnels assurant des actions de prévention dans d'autres régions, **l'idée étant de pouvoir couvrir un plus large territoire et de pouvoir répondre favorablement aux demandes toujours plus nombreuses.**

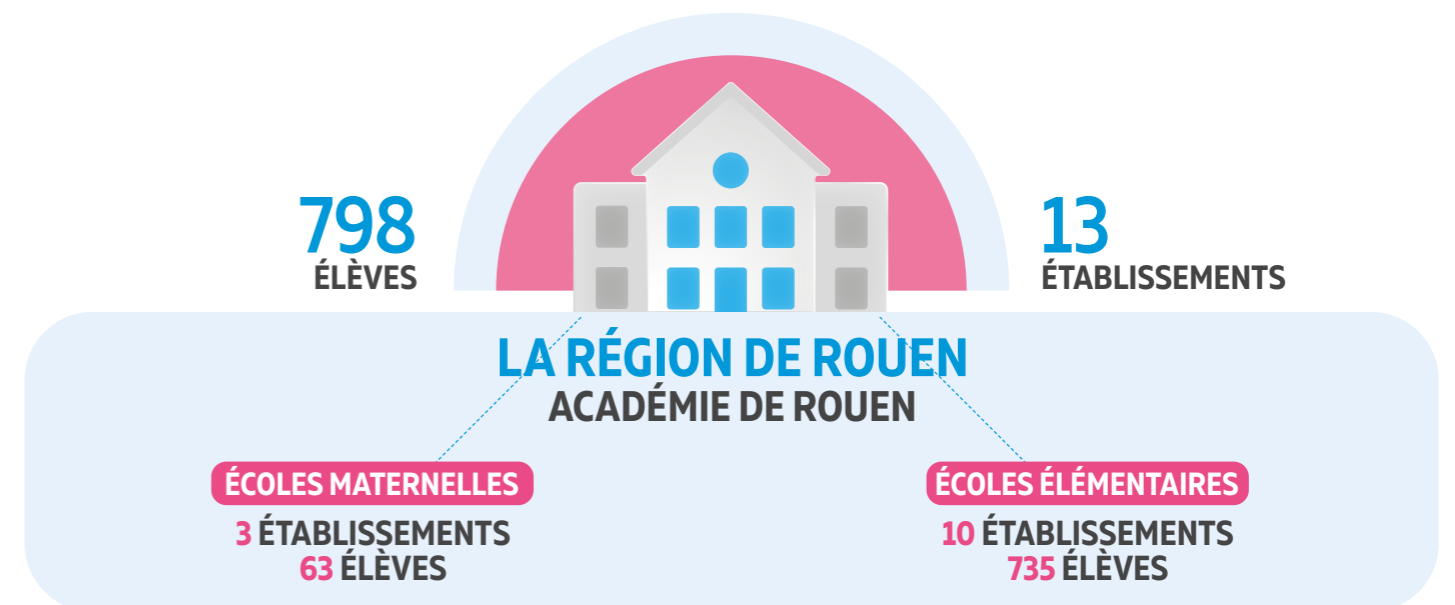
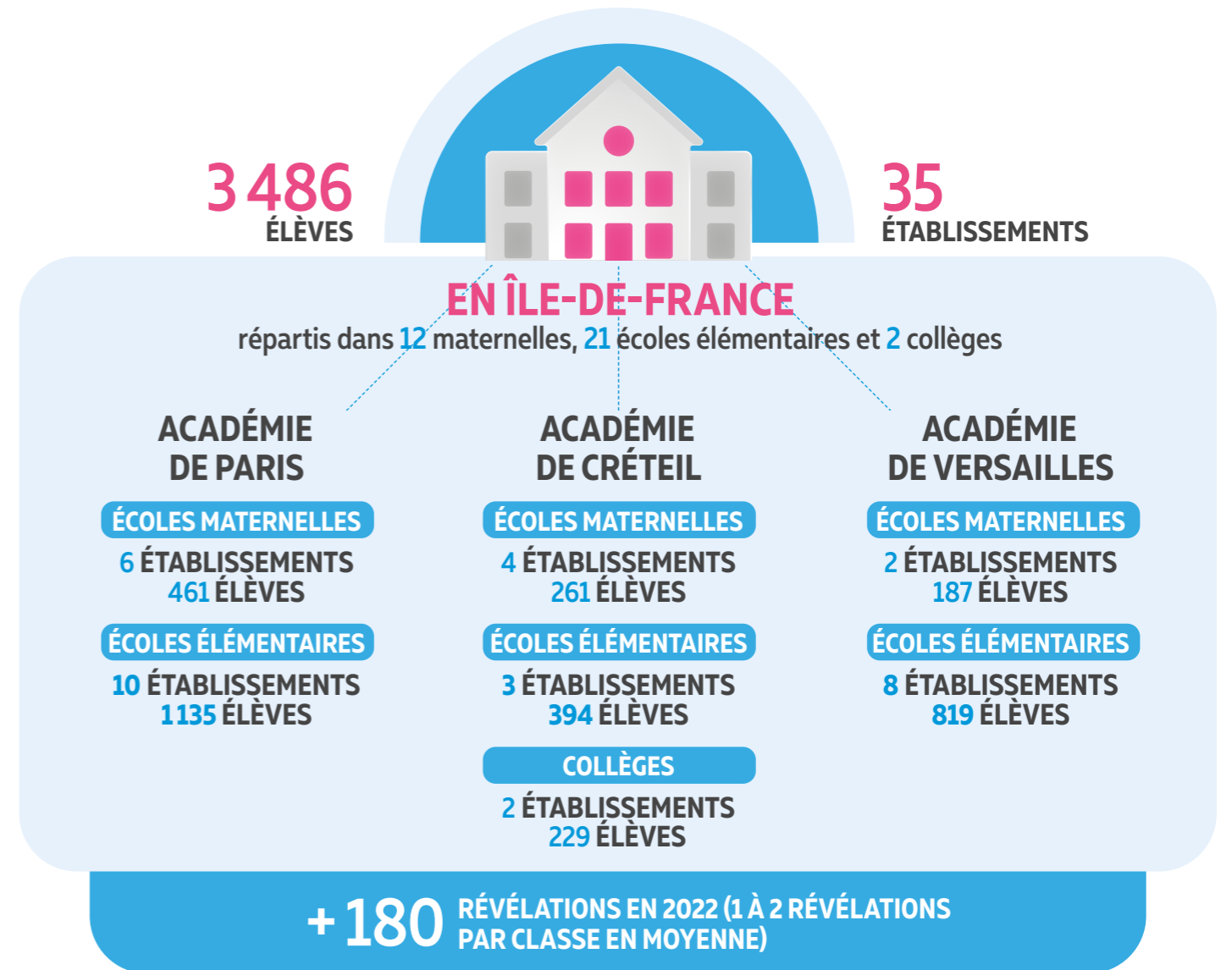


48 établissements scolaires d'Île-de-France et de Rouen dont :

- 15** maternelles
- 31** écoles élémentaires
- 2** collèges

4 284 élèves sensibilisés lors de nos séances de prévention

En 2022, nous avons rencontré :



SENSIBILISATION



16 469

FOLLOWERS
+ 791 (7,1% VS 2021)

17 295

VISITES DE LA PAGE
(+118% VS 2021)

129 832

PERSONNES TOUCHÉES



5 066

FOLLOWERS
+ 397 (9,6% VS 2021)

30 183

VISITES DE LA PAGE
(+ 36% VS 2021)

18 025

PERSONNES TOUCHÉES



2 400

ABONNÉS
+ 21%



4 079

ABONNÉS
+ 63%



www.enfantbleu.org

DU 01 JANVIER AU 12 DÉCEMBRE :

34 803

VISITES

75 629

PAGES VUES

1 min 43s

DURÉE MOYENNE
D'UNE VISITE

MI-DÉCEMBRE, LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION A ÉTÉ MIS EN LIGNE,
4 579 VISITES DU 13 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

PRÈS DE 150 RETOMBÉES MÉDIAS EN 2022



3^E ÉDITION DU SONDAGE HARRIS-TOLUNA

Il y a cinq ans, L'Enfant Bleu levait le voile sur le tabou de la maltraitance infantile en France avec un sondage retentissant : un Français sur quatre révélait alors avoir été victime de maltraitements physiques ou psychologiques dans son enfance.

Depuis, la parole a continué de se libérer, suite aux mouvements #MeToo et #MeTooInceste, à l'explosion des violences intra-familiales lors des confinements successifs au plus fort de la pandémie de Covid, aux affaires très médiatisées impliquant des personnalités publiques (Matzneff, Duhamel) ou encore à la création de la Ciivise¹ en janvier 2021.

Qu'ils aient été victimes ou qu'ils soient témoins de maltraitements infantiles, ont-ils été incités à parler ? À davantage alerter pour sauver des vies ?

L'association a ainsi publié les résultats actualisés des enquêtes réalisées en 2014 et 2017 et appelle les pouvoirs publics à prendre en compte cette libéralisation de la parole avec des engagements forts contre les violences faites aux enfants.

Les français et la maltraitance des enfants, ce qu'il faut retenir du sondage Harris Interactive 2022 pour L'Enfant Bleu :

Cinq ans après sa dernière enquête, L'Enfant Bleu, association qui agit depuis près de 30 ans auprès des enfants victimes de maltraitements, dresse un nouvel état des lieux de la maltraitance des enfants en France. Dans un sondage inédit mené par Harris Interactive², les Français ont été à nouveau interrogés sur leur perception, mais surtout sur leur expérience personnelle de la maltraitance infantile.

1. Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants

2. Enquête réalisée online du 4 au 7 novembre 2022 auprès d'un échantillon de 1064 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus

QUEL IMPACT AT-IL EU SUR LES FRANÇAIS ?

IL EN RESSORT PRINCIPALEMENT QUE :

Fréquente pour près de 8 Français sur 10 (76%, + 4 points depuis 2014), la maltraitance des enfants est un phénomène qu'ils estiment insuffisamment pris en compte par les pouvoirs publics (65% des répondants).



POUR **8 Français** SUR 10 LA MALTRAITEMENT EST FRÉQUENTE
+4 POINTS DEPUIS 2014

Alors que le mouvement #Metoo a, selon **78%** des Français, **libéré la parole autour des maltraitements** durant l'enfance, le sujet est toujours considéré comme tabou dans notre société (73%).



78% CONSIDÈRENT LA MALTRAITEMENT COMME TABOU DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Interrogés sur leur propre enfance, **24% des Français relatent des événements assimilables à de la maltraitance**, en augmentation de 10 points depuis 2014.



24% RELATENT DES ÉVÈNEMENTS ASSIMILABLES À DE LA MALTRAITEMENT

Parmi ces personnes se déclarant victimes de maltraitements graves, le silence reste de mise : **25% seulement indiquent les avoir dénoncées à l'époque des faits** (+6 points par rapport à 2017).

PARMI CES PERSONNES **25%** INDIQUENT LES AVOIR DÉNONCÉS À L'ÉPOQUE DES FAITS



+6 POINTS DEPUIS 2017

Près d'1 Français sur 2 (47%) estime probable, voire certain, qu'il y ait dans son entourage au moins une personne ayant été victime de maltraitance durant l'enfance.



31% SOUPÇONNENT AU MOINS UN CAS DE MALTRAITEMENT À L'ŒUVRE ENVERS UN ENFANT

31% soupçonnent au moins un cas de maltraitance à l'œuvre envers un enfant au cours des dernières années dans leur entourage.

PARMI EUX, **86%** DÉCLARENT ÊTRE INTERVENUS POUR FAIRE PART DE LEURS SOUPÇONS,

Parmi eux, **86%** (+7 points) **déclarent être intervenus pour faire part de leurs soupçons**, le plus souvent auprès d'autres adultes ou directement auprès des enfants victimes.



87% DÉCLARENT ÊTRE FAVORABLES À CE QUE LA MALTRAITEMENT SOIT ABORDÉE À L'ÉCOLE

Une grande majorité des Français (87%) déclarent être favorables à ce que la maltraitance soit abordée à l'école, 69% (+9 points) des parents indiquent avoir eu des échanges avec leurs enfants sur le sujet.

L'Enfant Bleu au FIC* Amérique : PROTÉGER LES ENFANTS EN LIGNE

Le Forum International de la Cybersécurité (FIC) est un événement de renommée mondiale qui réunit chaque année experts, décideurs politiques et acteurs de l'industrie de la cybersécurité. Depuis plus de 10 ans, le FIC* est devenu un rendez-vous essentiel pour aborder les enjeux de sécurité numérique. Dans ce contexte, l'association L'Enfant Bleu est intervenue lors du dernier FIC* Amérique (novembre 2022). Retour sur les temps forts de cette participation.

Table ronde : « Quels outils et quelles méthodes pour lutter contre la pédocriminalité en ligne ? »

Présentée par Francopol, cette table ronde réunissait Sophie Hatt, Directrice de la coopération internationale de sécurité du ministère de l'Intérieur français, Présidente de Francopol, Véronique Bechu, Cheffe du Groupe central des mineurs victimes, Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes, Direction Centrale de la Police Judiciaire française et de Laura Morin, Directrice nationale de l'association L'Enfant Bleu. Pascale Allisse, coordinatrice du comité technique en charge de la lutte contre les violences faites aux mineurs en assurait la modération.

Avec une audience de plus de 500 experts de la cybersécurité, cette table ronde a été l'occasion d'**échanger sur les méthodes et outils permettant de lutter contre la pédocriminalité en ligne et pour l'association de présenter le dispositif, unique au monde, mis en place au sein du célèbre jeu vidéo Fortnite** lors du premier confinement en mars 2020 et qui a permis à plus d'un millier d'enfants de signaler des situations de danger. Selon les statistiques récentes, **plus de 70% des enfants ont été confrontés à des situations inappropriées ou dangereuses en ligne.**

Échange avec les professionnels de la police française et canadienne

Au-delà de la table ronde, l'association L'Enfant Bleu a pu participer à une **rencontre entre professionnels de la police française, associations et leurs homologues canadiens. Cette collaboration internationale est indispensable, la pédocriminalité en ligne transcendant les frontières.** Les chiffres indiquent que plus de 1,8 million de signalements de contenus à caractère pédopornographique ont été effectués en 2021 rien qu'en France. L'échange entre les différents acteurs a permis de partager des méthodes de travail et d'expertise, renforçant ainsi les synergies pour lutter plus efficacement contre ce fléau.

Rencontre avec des associations homologues canadiennes

La directrice a également profité de sa présence en outre-Atlantique pour rencontrer deux associations homologues canadiennes, le CRIPHASE et le CPIVAS. Ces échanges ont permis de partager des expériences, des bonnes pratiques et de renforcer la coopération internationale pour mieux protéger les enfants des deux côtés de l'Atlantique.

La participation de l'association L'Enfant Bleu au Forum International de la Cybersécurité Amérique (FIC Amérique) a été une étape majeure dans notre combat pour la protection des enfants en ligne. L'association a pu mettre en lumière son expertise. **Cette présence au FIC* Amérique a renforcé notre volonté d'œuvrer à la sécurité en ligne des enfants.**

* FIC : Forum International de la Cybersécurité

L'Enfant Bleu s'engage CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

Le mouvement de libération de la parole et les témoignages de sportifs médiatisés ont révélé la réalité des violences sexuelles et sexistes dans le domaine du sport. **En soutien à la politique publique de lutte contre ces violences, l'association L'Enfant Bleu a apporté son expertise à l'élaboration du Guide de l'audition, utilisé lors des enquêtes administratives sur les faits de violence. En collaboration avec le Ministère des Sports, l'association a également conçu une plaquette d'information destinée aux victimes et à leurs familles.**

La participation de L'Enfant Bleu à l'élaboration du guide de l'audition

Les professionnels de l'association ont ainsi participé à la rédaction du **Guide de l'audition**, mis en place par la Direction des sports. Ce guide fournit des lignes directrices claires et rigoureuses aux enquêteurs administratifs et aux agents, afin de recueillir la parole des victimes de manière respectueuse et efficace. Les entretiens exigent en effet **un savoir-faire particulier** et une **posture spécifique** pour faire s'exprimer parfois l'indicible, en particulier s'agissant de mineurs. Former et doter les agents publics de façon homogène sur le territoire s'inscrit dans une **dynamique nationale des signalements**. Ce qui leur permet de prendre, quand cela est nécessaire, des mesures administratives de nature à assurer la sécurité des pratiquants, et écarter le cas échéant le mis en cause.

Une posture de bientraitance pour recueillir la parole des victimes

Nous avons partagé notre expertise pour aider les enquêteurs à recueillir les témoignages des victimes et à établir un **« parcours de parole »** en collaboration avec les autorités compétentes. La bonne conduite des entretiens permet de partager des informations fiables, évitant aux victimes de redire, et donc de revivre leur traumatisme. Durant leur audition, les victimes déjà éprouvées se trouvent dans une situation de vulnérabilité et de surcharge d'émotions

et d'informations. Les mots et les postures ayant un impact, nous avons recommandé une approche fondée sur la **bientraitance verbale et non verbale** pour que les enquêteurs puissent mener des interrogatoires favorables à la libération de la parole. Par exemple, nous avons préconisé de parler de « d'entretien » et non de « convocation », de « mis en cause » et non de « suspect présumé »...

Une plaquette fédératrice pour accompagner les victimes

Nous avons également conçu une plaquette d'information qui est remise systématiquement à l'issue de chaque entretien administratif et fournit aux victimes, ainsi qu'à leur famille, des ressources et des contacts pour bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins : victime en situation de handicap, atelier thérapeutique par le sport, prise en charge psychologique...

La participation de L'Enfant Bleu à l'élaboration du Guide de l'audition et à la Plaquette d'informations ne constitue qu'une partie de notre engagement global contre les violences dans le sport. Nous continuerons de travailler avec détermination aux côtés d'autres acteurs pour sensibiliser, prévenir et signaler les situations de violences.

Une adresse pour signaler toute forme de violence dans le sport : signal-sports@sports.gouv.fr

89 % DES SIGNALEMENTS
SUR 655 ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2021
CONCERNENT DES VIOLENCES SEXUELLES.

291 MESURES INTERDISANT LES
PROFESSIONNELS MIS EN CAUSE D'EXERCER
LEURS FONCTIONS ONT ÉTÉ PRISES ENTRE
DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2021

L'Enfant Bleu **FORCE DE PROPOSITION**: nos actions de plaidoyer

COMMISSION JURIDIQUE

Animée par les juristes de l'association, la commission juridique se compose des avocats représentants l'association dans des dossiers de constitution de partie civile ainsi que de la présidente, de la directrice nationale, des directeurs des antennes et du secrétaire général de l'association. Le rôle de la commission, qui se réunit tous les deux mois, est de contribuer à l'amélioration du droit des victimes et de la protection de l'enfance. **Les sujets abordés sont en lien avec l'actualité juridique : réformes, révisions du droit, projets et propositions de loi en cours.** Elle évoque également les affaires dans lesquelles

l'association s'est constituée partie civile et les dysfonctionnements institutionnels constatés dans les procès. Ces constats permettent d'aborder les problèmes et limites posés par notre droit et d'envisager des pistes d'amélioration. Lors de ses réunions en 2022, la commission juridique de L'Enfant Bleu a abordé de nombreux sujets s'attachant à préparer la période des élections présidentielles afin de proposer aux différents candidats un panel de propositions. La commission s'est également attachée à relancer les travaux de rédaction d'un nouveau livre blanc (édition en 2023), suite logique et nécessaire du livre blanc paru en 2016.



CONSTITUTIONS PARTIE CIVILE

Affaire Youssef M'RINI (4 mois)
Avocate de l'association :
Me Laurence MICALLEF-NAPOLY
Cour d'assises de Bobigny
du 18 au 21 janvier 2022 (1^{ère} instance)

Le 30 juin 2019, le nourrisson est décédé des suites d'une lésion intracrânienne majeure résultant du syndrome dit du « bébé secoué ». Lors des interrogatoires, la mère reconnaît avoir commis des actes de maltraitance répétés à l'encontre de son enfant.

La mère a été reconnue coupable du crime de coups mortels sur mineur de moins de 15 ans par ascendant et condamnée à ce titre à 9 ans d'emprisonnement.

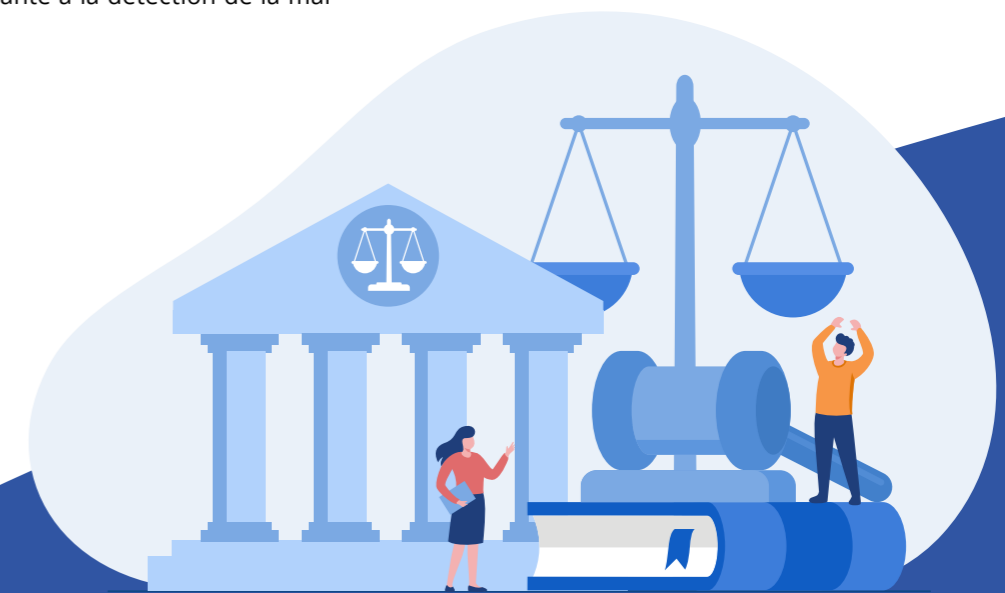
L'association, partie civile dans cette affaire, pointe la responsabilité du Samu social ainsi que de la maternité dans la prise en charge de la mère et de son nourrisson. Plusieurs signaux auraient dû alerter sur le danger qui pesait sur l'enfant. En effet, l'association constate une absence de suivi de la mère et de son enfant, alors qu'elle se trouvait elle-même dans une situation de précarité et d'isolement. De plus, l'association s'interroge sur l'existence et l'efficacité des procédures d'alerte au sein du Samu social. En outre, l'association relève, au travers de cette affaire, les carences dans la formation des professionnels de santé à la détection de la maltraitance infantile.

Affaire Maëlys (8 ans)
Avocat de l'association :
Me Yves CRESPIEN
Cour d'assises de l'Isère
du 31 janvier au 18 février 2022 (1^{ère} instance)

Le 26 août 2017, Maëlys disparaissait au cours d'un mariage. Longtemps soupçonné, le 14 février 2018, Nordahl Lelandais reconnaît finalement avoir tué involontairement Maëlys. Bien que l'autopsie n'ait pas pu déterminer avec certitude les causes de la mort, il était poursuivi pour avoir enlevé, séquestré et donné la mort à Maëlys, alors âgée de 8 ans.

Reconnu coupable du meurtre de Maëlys, Nordahl Lelandais a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans.

L'Enfant Bleu s'est constituée partie civile dans cette affaire car Nordahl Lelandais a commis d'autres infractions à caractère sexuel sur des enfants et détenait des images à caractère pédopornographique.



Affaire Yanis INGLARD (5 ans)

Avocate de l'association : Me Caroline REMOND
Cour d'assises du Nord
du 28 mars au 1^{er} avril 2022 (appel)

Le 6 février 2017, Yanis, 5 ans, est retrouvé mort au domicile familial. Son décès est consécutif à une punition infligée par son beau-père, pour avoir fait pipi au lit, ce dernier l'ayant forcé à courir plusieurs kilomètres en pleine nuit.

Condamné à 25 ans de réclusion criminelle en première instance, le beau-père a été condamné à 28 ans de réclusion criminelle en appel. La mère de l'enfant a quant à elle été condamnée à 4 ans d'emprisonnement, dont 2 ans avec sursis, comme en première instance, pour abstention volontaire d'empêcher un crime sur un enfant de moins de 15 ans.

L'Enfant Bleu est une nouvelle fois présente pour alerter sur le manque de suivi de cette famille par les services sociaux. Elle considère que Yanis a été « l'un de ces enfants fantômes, qui passent sous les radars ».

Affaire Ciara BOUAFIA (13 mois)

Avocat de l'association : Me Jean-Christophe BOYER
Cour d'assises du Lot et Garonne
du 4 au 8 avril 2022 (1^{ère} instance)

Le 5 décembre 2018, Ciara, âgée de 13 mois, décédait des suites de violences ayant conduit à un arrêt cardiaque. La mère et le beau-père de l'enfant sont poursuivis pour violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur mineur de moins de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité sur la victime.

La mère de l'enfant a été reconnue coupable des faits précités et condamnée à 20 ans de réclusion criminelle. Elle a fait appel de cette décision et sera de nouveau jugée en mars 2023. Le beau-père a quant à lui été acquitté.

L'association déplore dans cette affaire les défaillances tant en matière d'information, de coordination que de prise de décision au niveau des services sociaux et de l'institution judiciaire. En effet, alors que le juge des enfants avait ordonné une mesure judiciaire d'investigation éducative suite au refus répété d'aide à domicile, le juge aux affaires familiales avait rétabli un droit de visite et d'hébergement au profit de la mère.

Affaire Medhi ABDELOUAHED (1 mois)

Avocate de l'association : Me Sidonie LEBLANC
Cour d'assises de la Drôme
du 30 mars au 1^{er} avril 2022 (appel)

Le 8 septembre 2018, après l'intervention vaine des pompiers, Medhi, âgé d'un mois, est retrouvé mort au domicile de sa mère. La mère et le beau-père sont poursuivis pour violences volontaires ayant entraîné la mort d'un mineur de moins de 15 ans, sans intention de la donner.

En première instance, la mère a été condamnée à 6 ans d'emprisonnement et le beau-père a été acquitté. Suite à l'appel formé par le Parquet, le beau-père a de nouveau été acquitté et la mère condamnée pour homicide involontaire à la peine de 4 ans, dont 1 an avec sursis probatoire.

L'association, à nouveau constituée partie civile, pointe de graves dysfonctionnements des services sociaux et des professionnels de santé conduisant au décès du nourrisson. Elle s'interroge sur la connaissance, la formation et la coordination de ces professionnels en matière de lutte contre la maltraitance infantile.

Affaire Sarah de Pontoise (11 ans)

Avocate de l'association : Me Véronique BOULAY
Cour criminelle du Val d'Oise
du 2 au 4 novembre 2022 (1^{ère} instance)

Le 24 avril 2017, alors qu'elle rentrait du collège, Sarah, âgée de 11 ans, a été victime d'un viol. L'auteur présumé serait un homme âgé de 28 ans.

L'homme a été condamné à 8 ans d'emprisonnement ainsi qu'à la peine complémentaire d'interdiction d'exercer une profession en contact avec des enfants pendant 10 ans. De plus, il a fait l'objet d'une inscription au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AIS). Il a fait appel de cette décision.

L'association, partie civile dans cette affaire, déplorait que le consentement de Sarah ait été questionné alors qu'elle n'avait que 11 ans. D'abord renvoyé devant le tribunal correctionnel pour agression sexuelle, l'auteur des faits a finalement été jugé par la cour criminelle départementale, la qualification de viol ayant été retenue. Cette affaire aura finalement participé à la modification de la loi pénale qui présume depuis avril 2021 l'absence de consentement lorsque la victime est mineure de moins de 15 ans et que l'auteur des faits a au moins 5 ans de plus.

Affaire des trois enfants de l'Isère

Avocate de l'association : Me Sidonie LEBLANC
Cour criminelle de l'Isère du 12 au 14 décembre 2022 (1^{ère} instance)

Entre 2015 et 2018, trois enfants âgés à l'époque de 4, 7 et 10 ans ont vécu dans un contexte d'inceste résultant des viols et agressions sexuelles que leur faisaient subir leur mère ainsi que son nouveau compagnon, mais également des abus sexuels par huit membres de la famille et des amis.

Jugés par la cour criminelle, la mère et le beau-père ont été condamnés à 10 ans de réclusion criminelle ainsi qu'à un suivi socio-judiciaire et une inscription

au FIJ AIS*. La cour a également décidé du retrait total de l'autorité parentale pour la mère.

L'association s'est constituée partie civile afin de dénoncer le manque de moyens ne permettant pas aux victimes de violences de bénéficier d'une protection suffisante. L'Enfant Bleu rappelle que la situation dysfonctionnelle de la famille était connue des services sociaux depuis plusieurs années avant qu'un placement des enfants intervienne. Elle souligne également la défaillance de la protection des enfants puisque leur mère continuait à abuser d'eux lorsqu'elle exerçait son droit de visite.

Affaire Daouda KONE (6 ans)

Avocate de l'association : Me Natacha HALEBLIAN
Cour d'assises de la Seine-Saint-Denis
du 13 au 16 décembre 2022 (1^{ère} instance)

Le 27 mars 2020, Daouda subissait de lourdes violences physiques commises par son père pour ne pas avoir bien fait ses devoirs. Deux jours plus tard, il décédait des suites de ses blessures.

Le père de l'enfant a été condamné à 16 ans de réclusion criminelle ainsi qu'à un suivi socio-judiciaire avec une injonction de soins pendant 2 ans. De plus, la juridiction s'est prononcée sur le retrait total de l'autorité parentale s'agissant des autres enfants mineurs. Le père a fait appel de cette décision.

S'il ne semble pas y avoir de dysfonctionnement majeur des institutions dans ce dossier, l'association a estimé qu'elle avait toute sa place au sein de ce procès, notamment pour rappeler que les violences intrafamiliales sont interdites par la loi et que l'Etat doit renforcer les moyens dévolus aux actions de prévention qui permettent de sauver les enfants en leur donnant la parole.

* FIJ AIS : Fichier automatisé des auteurs d'infraction sexuelles ou violentes.

Campagne **PRÉSIDENTIELLE 2022**

L'année a été marquée par les élections présidentielles. Temps fort de la vie citoyenne et politique française, ces élections étaient également **l'occasion pour notre association de rappeler l'importance de la protection des enfants victimes aux différents candidats et de rencontrer les équipes de campagne.**

Avant le lancement de la campagne présidentielle, l'association a souhaité rencontrer les différents parlementaires investis dans la protection des mineurs et de leurs familles. **S'adresser aux députés et Sénateurs est au cœur des méthodes de plaidoyer de l'association et il était important de s'adresser d'abord à ces interlocuteurs de terrain.** L'association a donc organisé un petit déjeuner le 16 février 2022. En présence de plusieurs avocats de l'association, des juristes, de la directrice et d'Isabelle Debré, 25 parlementaires s'étaient inscrits pour venir échanger autour des problématiques de la protection de l'enfance. Pendant près de 2 heures, les professionnels de l'association et les parlementaires ont pu échanger,

notamment autour des propositions de réformes portées par l'association.

Dans le cadre de la campagne présidentielle, l'association a en effet eu à cœur de **porter 10 propositions en particulier afin de rappeler aux candidats et au futur président que la protection de l'enfance doit être considérée comme une grande cause nationale.**



L'association a également pu rencontrer les équipes de campagne à travers des réunions de travail pour être au plus près des candidats et s'assurer que chacun d'entre eux s'empare de la protection des enfants dans leur mandat futur.

Loi **TAQUET**

Dans le cadre de sa mission de plaidoyer, l'association entend participer à l'évolution de la législation et des pratiques afin d'améliorer le système de protection de l'enfance. C'est pourquoi elle a pu émettre ses réflexions et observations sur le projet de loi relatif à la protection des enfants tel qu'adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale le 8 juillet 2021. **L'association a été entendue le 22 juillet 2021 par Monsieur Bernard Bonne, Sénateur désigné rapporteur de la commission des affaires sociales. L'association a pu saluer bon nombre d'amendements adoptés au cours**

des débats ayant eu lieu devant l'Assemblée Nationale. Néanmoins, de manière générale, elle s'est interrogée sur les moyens qui pourront être accordés aux conseils départementaux et aux acteurs de la protection de l'enfance pour mettre en œuvre les dispositions de la future loi.

L'association a suivi le travail législatif de ce texte après sa modification par la commission des affaires sociales du Sénat le 20 octobre 2021 et jusqu'à sa publication au journal officiel le 8 février 2022.

Tribune de L'Enfant Bleu **« POUR EUX TENONS PAROLE »** publiée dans Le Journal Du Dimanche

Violence faite aux enfants : grande cause nationale ?

Un enfant meurt tous les cinq jours, dans notre pays, du fait de violences le plus souvent familiales¹. Ce chiffre, en fait, sous-estime très certainement la réalité.

Dans la France du 21^{ème} siècle, dans le berceau des Droits de l'Homme, est-ce tolérable ?

A l'association « L'Enfant Bleu – Enfance Maltraîtée » nous recevons chaque jour des dizaines d'appels. En raison des différents confinements dus à la crise sanitaire et du mouvement #metooinceste, ces appels ont augmenté de 200% en 2020.

Par respect de notre déontologie, nous n'en détaillerons pas ici le contenu. **Disons simplement que l'impensable est notre quotidien.**

Pas un mois ne se passe sans qu'éclate une nouvelle affaire d'enfant maltraité ou tué.

Au-delà de l'émotion que soulèvent ces drames, la même question revient : comment expliquer le manque de suivi des familles repérées pour violences.

La coordination et l'échange d'informations entre les différents acteurs s'avèrent bien souvent imparfaits et variables d'un département à l'autre.

Les processus doivent être harmonisés au plan national. Concrètement, les Conseils départementaux qui portent aujourd'hui la responsabilité de la protection de l'enfance, doivent pouvoir disposer d'une uniformisation des protocoles d'évaluation des situations familiales afin, par exemple, de pouvoir les suivre en cas de changement de département.

La formation des personnels intervenant auprès des enfants doit être renforcée.

Les associations de protection de l'enfance, après évaluation, doivent pouvoir disposer d'un label les autorisant à intervenir dans les écoles afin de développer sur tout le territoire des actions de prévention. Une collaboration interministérielle en matière d'examen des casiers judiciaires (Ministères de la justice, de l'intérieur, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports) est indispensable.

Il est urgent d'organiser, de fédérer et de rationaliser l'action des différents intervenants : Ministères, Conseils départementaux, services sociaux, associations, écoles, police, justice...

Les enfants maltraités d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Comment se reconstruiront-ils ? Quel avenir auront-ils ?

C'est pourquoi la protection de l'enfance doit devenir Grande Cause nationale.

Outre le symbole, cet agrément permettrait une meilleure information du grand public tout au long de l'année par la diffusion de campagnes de sensibilisation dans les grands médias nationaux car, bien souvent, témoins comme victimes ne savent pas toujours où et à qui s'adresser.

Chacun de nous peut alerter. Au moindre doute : un cri, un regard... Un enfant est démuné, apeuré, il n'ose pas, il ne sait pas. Nous sommes son seul recours, sa seule issue vers la lumière retrouvée.

Oui, la protection de nos enfants mérite d'être Grande Cause nationale !

1. Etude IGAS (Inspection générale des affaires sociales) 2019.

Rapport FINANCIER

Depuis plus de 30 ans L'Enfant Bleu accueille et protège les enfants victimes de toutes les formes de maltraitance, ainsi que les adultes qui l'ont été durant leur enfance. Elle mène également des séances de prévention dans les établissements scolaires et œuvre à l'amélioration du système de la protection de l'enfance. Autant de missions dont le public peut bénéficier entièrement gratuitement.

Ainsi, afin de garantir à chaque victime un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire, l'association travaille chaque année à collecter des ressources financières essentielles.

Charges d'exploitation :
835 761 €

En cette année 2022 l'association a poursuivi son développement, répondant ainsi aux **demandes toujours aussi nombreuses** des enfants et adultes victimes dans l'enfance (4 174 appels). Nos charges d'exploitation ont ainsi logiquement augmenté de 30% afin de mieux répondre aux attentes des victimes.

Nous avons ainsi suivi notre plan de développement :

- **Consolidation de l'ouverture de l'antenne Isère** qui reçoit chaque mois de plus nombreuses sollicitations ;
- **Préparation de l'ouverture de l'antenne PACA** avec l'embauche d'une directrice qui a d'ores et déjà commencé les prises de contact terrain, la recherche de locaux et la sélection de bénévoles ;
- **Ouverture d'un second groupe de parole pour les adultes victimes de violences physiques et psychologiques** à Issy-les-Moulineaux.

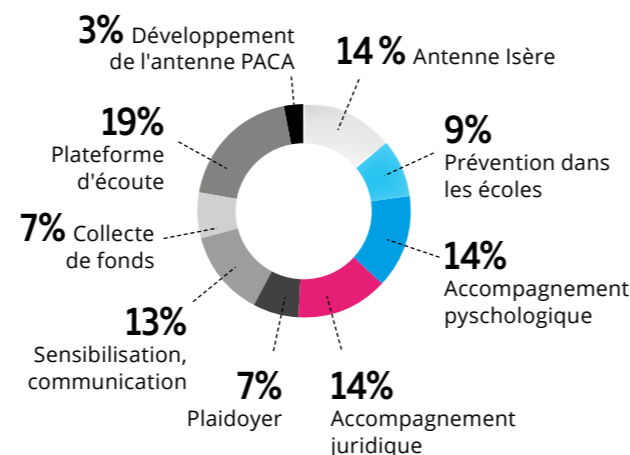
Par ailleurs, afin de faire face aux sollicitations des établissements scolaires, **l'équipe prévention a multiplié ses interventions** permettant ainsi qu'un plus grand nombre d'enfants bénéficie de nos préventions (+18% par rapport à 2021).

Pour mener à bien sa mission principale d'aide des victimes, la stratégie choisie par l'association est l'ouverture d'antennes régionales. Ceci afin de proposer des accompagnements juridiques et suivis psychologiques dans des locaux aussi proches que possible des lieux de vie des personnes qui sollicitent notre aide.

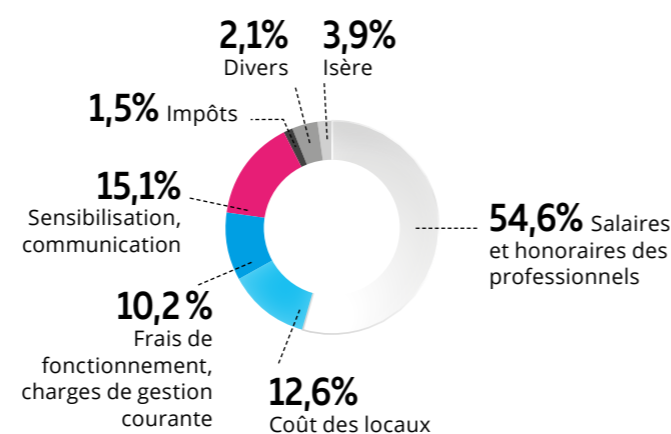
Pour cela, en 2022 le développement de notre antenne Isère s'est poursuivi : 250 victimes accompagnées.

Les premières démarches pour la création de l'antenne Provence-Alpes-Côtes d'azur ont débuté dès le 1er septembre 2022. Merci à la Mairie d'Aix-en-Provence d'avoir mis à notre disposition des locaux gratuits. Les premiers accompagnements de victimes auront lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

RÉPARTITION des dépenses par programme



CHARGES d'exploitation

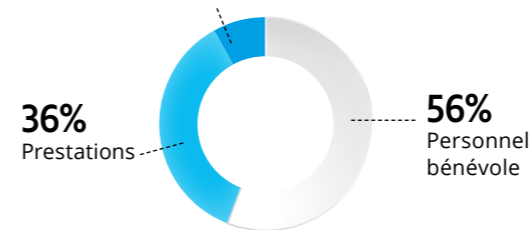


Valorisation du bénévolat des prestations et des biens offerts : 137 827 €

Notre association peut réaliser ses missions grâce à ses bénévoles et mécènes. L'Enfant Bleu ne pourrait mener à bien ses missions sans ses bénévoles et le soutien de ses mécènes. **L'ensemble de ces contributions gratuites représentent en effet 14% de notre budget.**

VALORISATION du bénévolat, des prestations et des biens offerts

8% Mise à disposition de biens gratuits



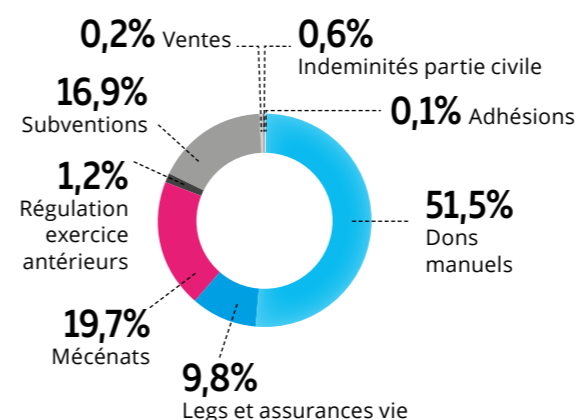
Produits d'exploitation :
908 890 €

72,4% de nos ressources proviennent des donateurs particuliers et des entreprises. Nous tenons à les remercier pour leur fidélité.

Les subventions (16,9%) accordées principalement par l'Etat (Direction Générale de la Cohésion sociale) ou par les collectivités locales nous ont permis de financer en partie nos programmes de prévention (entièrement gratuits pour les établissements scolaires) ainsi que l'accompagnement juridique et psychologique des victimes de maltraitance.

Une profonde pensée aux donateurs qui nous ont désignés dans leurs successions sous forme de legs et assurance-vie (9,8%).

PRODUITS d'exploitation



Excédent d'exploitation :
70 002 €

Ce résultat positif sera consacré à la poursuite de notre plan de développement en 2023 :

- **Poursuite du développement de l'antenne Isère ;**
- **Ouverture de l'antenne PACA ;**
- Lancement de notre **réseau national de psychologues ;**
- Lancement de l'**édition 2023 de notre Livre blanc** présentant 23 propositions relatives au renforcement de la protection de l'enfance.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENFANT BLEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Elles n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de l'association établi par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nos PARTENAIRES

Nous remercions tous les partenaires qui nous ont soutenus en 2022, ainsi que l'ensemble de nos donateurs individuels et de nos bénévoles !

Cette année, et malgré la conjoncture, vous avez été toujours plus nombreux à répondre présents, à nos côtés,

pour continuer à déployer les missions de L'Enfant Bleu et œuvrer à protéger les enfants.

Par vos soutiens, vous manifestez une prise de conscience de plus en plus aigüe des enjeux sociétaux liés à la protection de l'enfance et à la nécessité pour chacun d'agir massivement et collectivement, contre les

maltraitements infantiles et pour la reconstruction des victimes.

Votre générosité sans faille permet à nos équipes de poursuivre leur extraordinaire travail auprès des bénéficiaires ainsi que de multiplier nos actions de prévention en milieu scolaire et de plaidoyer.



AIDEZ LES ENFANTS
et déduisez de vos impôts
60% de vos dons



SOYEZ VISIBLE
comme partenaire sur
le site de L'Enfant Bleu



INTÉGREZ UN RÉSEAU
d'entreprises généreuses
et engagées



VALORISEZ VOTRE IMAGE
en apposant le label sur tous
vos outils de communication

Notre CLUB ENTREPRISES



Notre association lutte contre la maltraitance des enfants grâce à l'aide active des entreprises.

Cet engagement, nous avons souhaité à notre tour le valoriser, en créant le label Partenaire Engagé Enfant Bleu.

Grâce à ce label, vous intégrez directement une communauté d'entreprises actives et engagées, réunies autour de la cause des enfants et dont le rôle sociétal est reconnu.

Rejoindre notre Club Entreprises c'est pouvoir aussi communiquer sur vos actions et impliquer l'ensemble de vos collaborateurs en les sensibilisant à nos différentes missions, et œuvrer collectivement à la construction d'une société digne de ses enfants.

Laura Morin, Directrice Nationale

CHAQUE PARTENAIRE ENGAGÉ POURRA, CHAQUE ANNÉE :

- bénéficier d'une réduction fiscale de 60%
- être visible sur notre site internet
- recevoir notre kit de communication
- utiliser le macaron du label
- recevoir notre rapport d'activité
- recevoir nos newsletters
- être convié à tous les événements annuels réunissant les membres du club

PARTENAIRE ENGAGÉ :
à partir de 200 € par mois,
soit 80€ après réduction
fiscale de 60%.

LES MEMBRES DU CLUB GRANDS MÉCÈNES POURRONT AUSSI :

- affecter leurs dons à des actions précises
- utiliser le macaron label « Grand Mécène »
- recevoir un intervenant dans leur entreprise

GRAND MÉCÈNE :
à partir de 850 € par mois,
soit 340 € après réduction
fiscale de 60%.

Partenaires PUBLICS



Partenaires PRIVÉS

Club entreprise

Grands mécènes

- AKEO
- AUBOUEIX
- CABINET BOURY TALLON & ASSOCIÉS
- DIGITAL KEYS
- EVERLINK
- HAVAS PLAY
- RISE HIGHER - MAX PICCININI
- ROLEX
- THE DESK

Partenaires engagés

- BIOTONAL
- MJ & CIE
- NETSULTING
- WINWESTOR

Partenaires

- ADOBE
- ALEXANDRE ASSOCIÉS
- BENEVITY
- BOURSORAMA
- COMMUNAUTÉ CARMEL DE VERDUN

- CONCOURS ARCHIMÈDE
- CRÉDIT LOGEMENT
- ESPRIT COM'
- EXCELLIANCE PARTNERS
- IN GROUPE
- KELLER WILLIAMS
- MOORE IMPORT
- ONZ IMMO
- PLUME PARIS
- ROTARY CLUB LIMOGES RENOIR
- SARL BEREZIN GERALD SERVICES ET CONSEILS
- WILO FRANCE

Fondations

- FONDS DE DOTATION LES D
- FONDATION BLOOMBERG
- FONDATION DR ALICE RIPOLL
- FONDATION LACHMANN
- FONDS DE DOTATION GINGER
- INSTITUT DE FRANCE : PRIX DUPUIS ATTRIBUÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Antenne Isère

- ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (APTI)
- CPAM DE L'ISÈRE
- LA MACIF
- LES CLUBS GF 38 ET BRÛLEURS DE LOUPS LIONS CLUB PORTE DE FRANCE
- MAIRIE DE GRENOBLE SOCIÉTÉ SOITEC
- ROTARY CLUB GRENOBLE BELLEDONNE
- SYNDICAT DES BIOLOGISTES DE L'ISÈRE



NOS PARRAINS, MARRAINES & AMBASSADRICE

Fervents défenseurs de la protection de l'enfance, c'est avec **un engagement sans faille** que nos parrains, marraines et notre ambassadrice répondent toujours présents pour L'Enfant Bleu.



© Philippe Leroux

Julie Andrieu, Animatrice

Marraine de L'Enfant Bleu depuis 2020

« En entrant dans l'adolescence, je vécus un engagement en faveur des droits de l'enfance par procuration. Ma mère, Nicole Courcel, s'était engagée bénévolement et anonymement auprès d'une toute jeune association : L'Enfant Bleu. Très vite, elle partit à la rencontre des enfants dans toute la France, pour tenter d'engager le dialogue dans les familles. Je me souviens de ses colères, de ses larmes parfois, de son courage toujours, face à l'insoutenable palette de violences perpétrées sur des enfants. C'est évidemment en hommage à ce travail du cœur et du quotidien, celui de ma maman comme celui de dizaines de bénévoles au sein de L'Enfant Bleu, que j'ai accepté d'être l'une des marraines de l'association. Mobilisons-nous tous pour que les droits de l'enfant soient éternellement souverains. »



© Yann Audic/RMC Sport

Mohamed Bouhafsi, Journaliste

Parrain de L'Enfant Bleu depuis 2020

« Tout d'abord je tenais à vous dire que j'étais très fier de m'engager à vos côtés et de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice. Cet engagement auprès de tous les bénévoles de L'Enfant Bleu est très important pour moi. Mon histoire personnelle fait écho aujourd'hui. Je ne pouvais pas rester les bras croisés. Même si les souvenirs sont douloureux je devais parler. Dans le contexte actuel, je me sentais obligé de réagir et d'intervenir. Si mes écrits et mon histoire peuvent sauver une vie ou plusieurs, peuvent changer la mentalité d'un père, d'une mère, d'un proche ou d'une personne X qui assiste à ça, alors je serais heureux. Ce serait alors ma plus belle victoire. Et je suis prêt à m'engager pour jouer ce match décisif. »



© Philippe Quaisse

Alix Poisson, Comédienne

Marraine de L'Enfant Bleu depuis 2015

« Pour des raisons à la fois personnelles et civiques, la maltraitance de l'enfant est un sujet qui me touche au plus haut point depuis longtemps. Elle m'est insupportable. Et elle l'est d'autant plus que je constate à quel point encore maintenant, elle est méconnue, tabou, voire cachée. Les gens qui travaillent à L'Enfant Bleu sont des « témoins secourables ». Ils apportent une écoute, une aide psychologique, juridique, une prise en charge thérapeutique, assurent des opérations de prévention. Nous pouvons, nous devons, tous apporter notre petite pierre à ce grand travail, de mille façons différentes. En en parlant, en donnant de l'argent, même peu, et surtout en ayant le courage de ne pas fermer les yeux. Mieux vaut se tromper que de laisser faire. Je suis fière d'apporter mon soutien à l'association car je crois profondément que si nous sommes deux, puis quatre, puis mille, puis tous, nous ferons bouger les choses. »



© M6

Valérie Karsenti, Comédienne

Marraine de L'Enfant Bleu depuis 2014

« Lorsque Isabelle Debré m'a proposé de devenir marraine de L'Enfant Bleu, ma première réaction a été la peur. Oui, ce n'est pas brillant mais c'est vrai : la peur de ne pas être à la hauteur. Savoir qu'un enfant puisse être maltraité, qu'il subit au sein de sa propre famille des violences physiques et psychologiques m'a toujours horrifiée. Mais Isabelle m'a convaincue de venir voir les équipes de L'Enfant Bleu. J'ai rencontré les écoutants bénévoles, les psychologues, les juristes, j'ai vu la force et la conviction avec lesquels ils travaillent chaque jour pour venir en aide à ces enfants victimes de maltraitance. Grâce à eux, j'ai compris que c'est en agissant que l'on peut transformer la peur en force. Je me suis donc engagée auprès de L'Enfant Bleu. Parce que fermer les yeux et les oreilles ne mène nulle part. Parce que nous pouvons tous écouter, entendre, alerter, protéger. Ces enfants ont besoin de nous, de notre courage. Chacun de nous peut agir. Chacun de nous a une responsabilité. Ensemble, nous pouvons y arriver. »



© Jerold Partouche

Frédéric Bouraly, Comédien

Parrain de L'Enfant Bleu depuis 2014

« C'est mon amie Valérie Karsenti qui m'a fait connaître l'existence de L'Enfant Bleu et je dois dire que j'y suis allé à reculons. Quand on me parlait de maltraitance envers les enfants, il y avait souvent chez moi une distance, une pudeur, un recul, une peur sans doute. Devant l'ampleur de ce drame, je me sentais à la fois impuissant, inutile, sinon fataliste. Grâce à L'Enfant Bleu, mon regard a changé. Depuis que j'ai rencontré cette équipe extraordinaire, j'ai compris que si des enfants en souffrance sont pris en charge par des gens compétents, professionnels et engagés, comme celles et ceux qui travaillent au sein de L'Enfant Bleu, alors il y a une possibilité de réparation, de résilience et d'espoir. Alors, si de près ou de loin vous êtes confrontés aux problèmes douloureux de la maltraitance envers les enfants, n'hésitez pas à les appeler ! »



© DR

Léa alias Je ne suis pas jolie,

Créatrice de contenus

Ambassadrice de L'Enfant Bleu depuis 2021

« Je suis heureuse de m'engager aux côtés de L'Enfant Bleu pour défendre la cause des violences faites aux enfants. La question des droits de l'enfant est une cause que je défends, qui me touche depuis toujours et encore plus depuis que je suis devenue moi-même parent. Bien que le plus grand nombre soit de plus en plus sensibilisé, il est nécessaire de continuer à faire connaître et défendre cette cause. « Tout adulte a un jour été un enfant ». J'ai donc à cœur de mener cette lutte pour faire cesser les tabous et ainsi éduquer les plus jeunes qui seront les parents de demain. Libérer la parole notamment via les réseaux sociaux peut-être une des façons de faire avancer cette cause et je suis honorée d'agir aux côtés de L'Enfant Bleu en tant qu'ambassadrice. »

Remerciements

UN GRAND MERCI À TOUS NOS SOUTIENS, GRÂCE À QUI NOUS ŒUVRONS CHAQUE JOUR POUR LES VICTIMES !

Les actions que nous menons pour aider les victimes de maltraitance dans l'enfance ne pourraient être accomplies sans les nombreux particuliers, entreprises et fondations qui nous soutiennent.

Merci à vous particuliers, pour vos dons bien sûr, mais aussi pour votre fidélité, vos messages de soutien et pour les riches échanges que nous avons sur le web.

Merci aux entreprises et à leurs généreux collaborateurs, mobilisés et fidèles à notre association.

Merci à nos avocats de porter si haut la voix de L'Enfant Bleu.

Merci à nos attachées de presse pour leur dynamisme et leur accompagnement sans faille.

Merci à nos parrains, marraines et à notre ambassadrice pour leur engagement à nos côtés lors d'événements quels qu'ils soient.

Enfin, **un grand merci aux membres de l'association** qui ont permis la création de ce rapport d'activité.

ÉCRITURE

Isabelle Debré,
Présidente

Michel Martzloff,
Secrétaire général

Laura Morin,
Directrice nationale

Régis Deschamps,
Directeur antenne Isère

Sara Lehberger,
Directrice antenne PACA

Véline Groult,
Attachée de direction

Bénédicte Kérébel,
Juriste

Léonie Robert,
Juriste

Elise Bouncer,
Psychologue

Chloé Boulay,
Psychologue

Lucie Potet,
*Psychologue
(prévention)*

Gabrielle Douieb,
*Psychologue
(groupe de parole)*

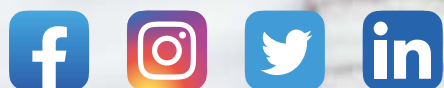
Sophie Bablon,
*Responsable
collecte de fonds*

MISE EN PAGE

Mathieu Dedebant,
Directeur artistique

Couverture et dos : © Yaroslav Astakhov - stock.adobe.com — p.4,8-18 : © DR — p.20 : © Syntetic Dreams - stock.adobe.com — p.22-23 : © Lightfield Studios - stock.adobe.com — p.24 : © kasto - stock.adobe.com — p.25 : © DR — p.27 : Uliana Rom - stock.adobe.com — p.29 : Jeune femme regardant son téléphone © Fabio Principe - stock.adobe.com, feuille de cahier © Brad Pict - stock.adobe.com — p.30 : © Tobias Arhelger - stock.adobe.com — p.31-32 : © Алина Бузунова - stock.adobe.com — p.34 : © fizkes - stock.adobe.com — p.36 : © Rido - stock.adobe.com — p.37 : © andranik123 - stock.adobe.com — p.40 : © Prostock-studio - stock.adobe.com — p.41 : © pololia - stock.adobe.com — p.42 : © DR — p.46 : © nishihata - stock.adobe.com — p.50-51 : © adi saputra hutabarat - stock.adobe.com — p.54 : © kotoyamagami - stock.adobe.com — p.58 : © DR

Retrouvez nous sur



enfantbleu.org

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée, Association à caractère d'intérêt général
Agrément national association éducative complémentaire de l'enseignement public
Agrément national de jeunesse et d'éducation populaire
18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux, renseignements@enfantbleu.org – 01 56 56 62 62